



# Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel



## Étude du marché cinématographique d'Aiguillon

Étude dans le cadre d'un projet de rénovation du  
CINÉMA CONFLUENT

### Rapport final

Étude réalisée à l'attention de  
**la Ville d'Aiguillon**

**09 novembre 2021**

**Contacts :**

Éric Lavocat | 06 08 53 60 10

Sophie Girieud | 06 17 31 40 34

**Cabinet Hexacom**

1 chemin de Pescalune – 34830 Clapiers

Tél. : 04 99 62 08 88 - [contact@hexacom.fr](mailto:contact@hexacom.fr) - [www.hexacom.fr](http://www.hexacom.fr)

SARL au capital de 16 000 euros – SIRET 499 022 861 00029 – RSC Montpellier 499 022 861 – APE 7022 Z

## Sommaire

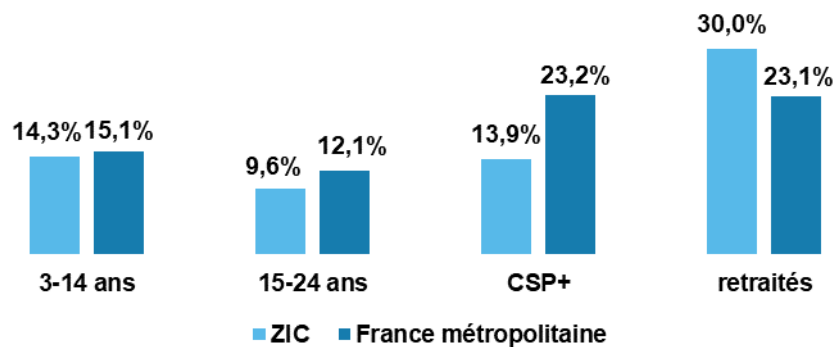
<b>Chiffres clés .....</b>	<b>4</b>
<b>1. La zone d'influence cinématographique.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Contours de la zone.....</b>	<b>8</b>
1.1.1 Définition de la zone d'influence cinématographique .....	8
1.1.2 Zone de chalandise théorique .....	8
1.1.3 Ajustements de la zone théorique .....	9
<b>1.2 Composition de la ZIC d'Aiguillon .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 Communes et population de la ZIC .....	11
1.2.2 Évolution démographique de la ZIC .....	11
<b>1.3 Sociodémographie de la ZIC.....</b>	<b>12</b>
1.3.1 Le public du cinéma en France métropolitaine .....	12
1.3.2 Les 3-14 ans dans la ZIC.....	15
1.3.3 Les 15-24 ans dans la ZIC.....	16
1.3.4 Les CSP+ dans la ZIC .....	17
1.3.5 Les retraités dans la ZIC.....	17
<b>1.4 Le niveau de vie dans la ZIC .....</b>	<b>19</b>
<b>1.5 Zoom sur la ville d'Aiguillon .....</b>	<b>20</b>
1.5.1 Présentation générale.....	20
1.5.2 Vie artistique et culturelle.....	21
1.5.3 Projets en cours ou programmés dans la commune .....	23
<b>1.6 Conclusion sur la ZIC d'Aiguillon .....</b>	<b>26</b>
<b>2. L'offre cinématographique dans et autour de la zone.....</b>	<b>27</b>
<b>2.1 Équipements et résultats de fréquentation dans et autour de la zone .....</b>	<b>27</b>
2.1.1 Présentation générale.....	27
2.1.2 Les cinémas de la zone .....	28
2.1.3 Les pôles attractifs autour de la ZIC .....	31
2.1.4 Les projets dans et autour de la zone .....	38
<b>2.2 Évolution de la fréquentation des cinémas de la zone .....</b>	<b>39</b>
<b>3. Le marché potentiel dans le cadre d'un cinéma de proximité à Aiguillon .....</b>	<b>41</b>
<b>3.1 Présentation de la démarche méthodologique adoptée .....</b>	<b>41</b>
3.1.1 Sources des données utilisées pour la modélisation du marché .....	41
3.1.2 Deux segments de marché distincts.....	41
<b>3.2 Le marché commercial potentiel .....</b>	<b>42</b>
3.2.1 Les étapes de l'évaluation du marché commercial potentiel .....	42
3.2.2 Le potentiel théorique de la ZIC.....	42
3.2.3 Le marché commercial disponible .....	43
3.2.4 Le marché commercial réalisable .....	43
3.2.5 La prise en compte de l'impact de la crise sanitaire et le potentiel de fréquentation commerciale .....	44
3.2.6 Synthèse de l'estimation du potentiel de fréquentation commerciale du CINÉMA CONFLUENT.....	47
<b>3.3 Le marché scolaire potentiel .....</b>	<b>49</b>
<b>3.4 Conclusion sur la fréquentation globale réalisable par le projet.....</b>	<b>51</b>
<b>4. La capacité adaptée au marché réalisable par le projet.....</b>	<b>52</b>
<b>4.1 La méthode suivie.....</b>	<b>52</b>
<b>4.2 Détermination de la jauge .....</b>	<b>53</b>

<b>5. Étude économique et financière de l'exploitation .....</b>	<b>55</b>
<b>5.1 Élaboration du compte de résultat d'exploitation prévisionnel.....</b>	<b>55</b>
5.1.1 Hypothèses .....	55
5.1.2 Principales variables .....	55
5.1.3 Compte de résultat d'exploitation prévisionnel sur trois ans .....	59
5.1.4 Le point d'équilibre .....	60
<b>5.2 Le fonds de soutien (SFEIC) .....</b>	<b>64</b>
<b>5.3 Les principales aides à l'investissement .....</b>	<b>65</b>
5.3.1 L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation du CNC.....	66
5.3.2 La Région Nouvelle-Aquitaine .....	70
5.3.3 Le Département du Lot-et-Garonne.....	72
5.3.4 Conclusion sur les principes aides à l'investissement mobilisables pour le projet d'Aiguillon .....	74
<b>6. Conclusion en neuf points .....</b>	<b>75</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>77</b>
<b>1. Note méthodologique.....</b>	<b>78</b>
<b>2. Composition communale et population de la ZIC.....</b>	<b>80</b>
<b>3. Grilles de calcul du marché potentiel.....</b>	<b>82</b>
<b>4. Calcul de la subvention Art et Essai.....</b>	<b>83</b>
<b>5. Modalités de calcul du soutien automatique à l'exploitation du CNC.....</b>	<b>84</b>

## Chiffres clés

### Zone d'influence cinématographique

- Territoire de **32 000 habitants** en 2018 :
  - Zone primaire : 13 000 habitants (40%) ;
  - Zone secondaire : 19 000 habitants (60%)
- **Évolution démographique 2008-2018** : **+1,5%**, contre +4,4% en France métropolitaine.
- Caractéristiques **sociodémographiques** de la ZIC en 2018 (voir graphique ci-dessous) :
  - Part d'enfants (3-14 ans) conforme à la moyenne métropolitaine ;
  - Proportion de jeunes (15-24 ans) un peu inférieure à la moyenne métropolitaine ;
  - Forte sous-représentation des CSP+ ;
  - Taux de retraités très supérieur à la moyenne métropolitaine.



Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement), 2018

- **Niveau de vie médian à Aiguillon** en 2018 : **17 300 €** contre 21 700 € à l'échelle hexagonale, soit un écart de 26%.

### Environnement cinématographique de la zone

#### Deux cinémas de proximité dans la ZIC :

- Le CINÉMA CONFLUENT à **Aiguillon** : mono-écran de 254 places classé Art et Essai avec les labels *Jeune public* et *Patrimoine et répertoire*, programmation mixte généraliste / Art et Essai, 9 000 à 12 000 entrées annuelles (11 000 entrées en 2019) ;
- LE REX à **Tonneins**, en zone secondaire, à 15 minutes environ d'Aiguillon : 3 écrans depuis mai 2021, classé Art et Essai avec les trois labels, programmation mixte généraliste / Art et Essai, entre 33 000 et 35 000 entrées par an sur les dernières années et jusqu'à 36 000 entrées en 2019. Avec l'ouverture de la troisième salle en mai 2021, le REX prévoit de réaliser 45 000 entrées annuelles.

Autour de la ZIC, **trois pôles cinématographiques particulièrement attractifs pour les habitants de la zone**, tous trois à 35-40 minutes d'Aiguillon :

- Principalement, le pôle cinématographique d'**Agen**, qui comprend :
  - Un **multiplexe** CGR : 10 écrans, programmation généraliste, 305 000 à 345 000 entrées par an (325 000 entrées en 2019),
  - Le **complexe Art et Essai** STUDIO FERRY : 2 salles depuis décembre 2013 et une troisième salle prévue pour fin 2023, classé Art et Essai avec les trois labels, environ 65 000 entrées annuelles en 2018 et 2019 ;

Mais aussi, dans une moindre mesure :

- LE PLAZA à **Marmande** : 4 salles, classé Art et Essai avec les trois labels, programmation mixte généraliste / Art et Essai, 100 000 à 120 000 entrées annuelles (116 000 entrées en 2019) ;
- Le GRAND ÉCRAN de **Villeneuve-sur-Lot** : 6 écrans depuis fin 2019 (4 auparavant), programmation grand public, entre 80 000 et 90 000 entrées par an sur la période récente et – avant la crise sanitaire - un objectif de 150 000 entrées annuelles avec les 2 salles supplémentaires.

### Marché potentiel d'un cinéma de proximité à Aiguillon

#### Synthèse de la fréquentation réalisable par le projet

Entrées potentielles	
<b>Fréquentation potentielle estimée</b>	
Fréquentation commerciale	34 600 – 43 600
Fréquentation scolaire	5 000
<b>Total</b>	<b>39 600 – 48 600</b>
<b>Fréquentation potentielle arrondie</b>	<b>40 000 – 49 000</b>
<b>Fourchette de fréquentation retenue</b>	<b>40 000 – 50 000</b>

→ La **fréquentation potentielle totale** d'un cinéma à Aiguillon est estimée **entre 40 000 et 50 000 entrées**, dont 10% à 12% sur des séances scolaires.

### Capacité adaptée au marché

- **Base** : taux de remplissage de 15%, 19 séances hebdomadaires par salle, 52 semaines par an.
  - **Capacité idéale** : 270 à 340 fauteuils, à répartir en 2 à 3 salles.
- **Préconisation** dans le contexte concurrentiel actuel, et dans la perspective de créer un cinéma-lieu de vie : **3 salles, dont une salle polyfonctionnelle consacrée à 50% de son usage au cinéma, et 430 à 450 places** selon la répartition suivante :
- **254 places** pour la salle actuelle, inchangée ;
  - **120 à 130 places** pour la salle 2 ;
  - **50 à 60 places** pour la salle 3 **polyfonctionnelle** (cinéma, spectacles, ateliers jeune public, animations, etc.).

### Faisabilité économique (principaux postes, valeurs arrondies)

- **Base** : 3 écrans (dont un dédié à 50% au cinéma) ; 52 semaines ; 19 séances hebdomadaires par salle ; 250 films par an.
- **Fréquentation** :
  - 35 000 entrées en année 1 ;
  - 40 000 entrées en année 2 ;
  - 45 000 entrées en année 3 ;
  - 50 000 entrées les années exceptionnelles.
- **Recette moyenne TTC par entrée** : **5,20 € en année 1**, 5,25 € en année 2 et 5,30 € en année 3.
- **Recette moyenne confiserie/bar** : **0,35 € HT par spectateur**, soit 12 000 € HT en année 1 (vente de confiseries à la caisse du cinéma et de boissons au bar du cinéma, le Couleur Café).
- **Pas de recettes publicitaires** (pas de publicité sur les écrans ni sur le programme papier, dans la continuité du modèle actuel).
- **Aide Art et Essai du CNC** (50% séances Art et Essai, labels JP et PR) : **23 700 €** par an à partir de l'année 2.
- **Subventions des collectivités territoriales** (Ville d'Aiguillon CCCCPC et Département du Lot-et-Garonne) : **32 000 €** par an dont **4 000 € au titre du festival Les Rencontres Ciné Voyageur**.
- **Taux de location des films** : 47% des recettes nettes films (idem taux 2019).
- Frais de **fluides** (électricité, chauffage...) **pris en charge par la Ville d'Aiguillon** (idem actuellement).
- Frais d'**entretien et de nettoyage pris en charge par la Ville d'Aiguillon** (idem actuellement).
- Frais de **maintenance** des cabines, de la caisse informatique et autres : **8 000 € HT** en année 1.
- Frais d'**édition des programmes** : **8 000 € HT** en année 1.
- Frais d'**organisation d'événements**, de réceptions, etc. : **10 000 € HT** en année 1, générés à 90% par l'organisation du **festival annuel Les Rencontres Ciné Voyageurs**.
- **Personnel** : **3,5 postes ETP**, soit **953 000 €** en année 1, salaires, congés payés, indemnités, traitements divers et charges sociales incluses (1,5 poste ETP actuellement).

### Synthèse du compte de résultat d'exploitation prévisionnel du futur cinéma d'Aiguillon

	Réalisé 2019	Année 1 démarrage	Année 2 montée en charge	Année 3 régime de croisière	Année exceptionnelle
<b>Fréquentation</b> (en entrées payantes)	<b>11 000</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Recette guichet TTC moyenne par spectateur</b>	<b>4,17 €</b>	<b>5,20 €</b>	<b>5,25 €</b>	<b>5,30 €</b>	<b>5,30 €</b>
<b>Recette confiserie/bar HT par spectateur<sup>1</sup></b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,36 €</b>	<b>0,36 €</b>
<b>Recette de publicité écran HT par spectateur</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CA total HT et hors TSA</b>	<b>105 000 €</b>	<b>239 300 €</b>	<b>279 000 €</b>	<b>308 000 €</b>	<b>334 900 €</b>
dont recettes nettes films <i>part du CA</i>	37 900 € (36%)	153 000 € (64%)	176 500 € (63%)	200 500 € (65%)	222 800 € (67%)
dont subventions collectivités territoriales	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
dont subvention CNC Art et Essai	12 500 €	12 500 €	23 700 €	23 700 €	23 700 €
dont recettes confiserie/bar	3 500 €	12 300 €	14 200 €	16 100 €	17 900 €
dont recettes publicitaires (écrans et programmes)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>EBE (excédent brut d'exploitation) hors loyer, amortissements et frais financiers</b>	<b>-1 300 €</b>	<b>-3 100 €</b>	<b>+19 600 €</b>	<b>+31 400 €</b>	<b>+43 900 €</b>

© Hexacom 2021, sur la base des informations comptables communiquées par l'association Cinéma Confluent et le CNC

- **Point d'équilibre** en année 1, avec un prix moyen de 5,20 € : **37 000 entrées**.
- **Avance sur droits acquis** au fonds de soutien automatique du CNC : **46 000 €**.
- **Avance majorée** coefficient 6 (sur dossier) : **91 000 €**.

### Principales aides à l'investissement mobilisables pour le projet

#### Synthèse des principales aides à l'investissement mobilisables pour la modernisation et l'extension à 3 salles du cinéma d'Aiguillon

Type de projet	Aide du CNC	Aide de la Région	Aide du Département	Total aides à l'investissement
<b>Maîtrise d'ouvrage publique (Ville d'Aiguillon)</b>	200 000 €	200 000 €	Sur dossier	<b>400 000 €</b>

© Hexacom 2021

<sup>1</sup> Recettes issues de la vente de confiseries à la caisse du cinéma et de la vente de boissons au bar du cinéma, le Couleur Café.

# 1. La zone d'influence cinématographique

## 1.1 Contours de la zone

### 1.1.1 Définition de la zone d'influence cinématographique

La zone d'influence cinématographique (ZIC) constitue la **zone de chalandise d'un cinéma**, c'est-à-dire « *l'aire géographique au sein de laquelle l'établissement de spectacles cinématographiques [...] exerce une attraction sur les spectateurs* » (article R.212-7-1 du Code du cinéma et de l'image animée).

### 1.1.2 Zone de chalandise théorique

Dans une première approche théorique, les contours de la ZIC d'un établissement cinématographique donné - dans le cas présent, le CINÉMA CONFLUENT à Aiguillon (47) – sont établis à partir du temps de déplacement nécessaire pour accéder à ce cinéma. On prend en compte des **temps de trajet en voiture** depuis les communes avoisinantes jusqu'au site du projet, ainsi que, en zone urbaine dense, des temps de trajet en transport en commun et/ou à pied. La **limite isochrone** ainsi calculée sera de 15, 20, 25 ou 30 minutes, en fonction de plusieurs paramètres, et en particulier :

- la **taille du cinéma** : un cinéma mono-écran exercera de fait un pouvoir d'attraction moindre qu'un multiplexe sur un même territoire ;
- la **ligne éditoriale** du cinéma : par exemple, un cinéma purement Art et Essai aura vocation à rayonner sur un territoire plus important qu'un cinéma de même taille à la programmation mixte généraliste / Art et Essai, qui aura davantage une vocation de proximité ;
- la **taille de l'unité urbaine** dans laquelle est situé le cinéma : en effet, plus l'unité urbaine sera grande, plus les commerces, services et équipements de loisirs qui y sont implantés bénéficieront d'une attractivité importante.

La ZIC du CINÉMA CONFLUENT – mono-écran dit « de proximité », à programmation mixte généraliste / Art et Essai, implanté dans une petite urbaine<sup>2</sup> située en zone rurale – se fonde ainsi sur le **territoire des communes comprises dans un périmètre de 20 minutes maximum de trajet en voiture** jusqu'au site de l'établissement<sup>3</sup>.

 **Les définitions des notions statistiques utilisées dans l'étude sont précisées en annexe 1.**

On distingue deux aires d'influence au sein de la ZIC :

- Une **zone primaire** correspondant au territoire des communes dont la population est susceptible d'effectuer le trajet en voiture jusqu'au CINÉMA CONFLUENT en **10 minutes maximum** ;
- Une **zone secondaire théorique** correspondant au territoire des communes dont la population est à même de se rendre au cinéma d'Aiguillon en **11 à 20 minutes maximum**.

<sup>2</sup> Aiguillon est la commune-centre d'une unité urbaine de 4 700 habitants qui inclut aussi la localité de Lagarrigue.

<sup>3</sup> L'estimation des temps de trajet utilise le service de cartographie en ligne Google Maps afin de disposer, à partir de l'adresse précise du CINÉMA CONFLUENT (rue Thiers à Aiguillon), de données uniformes et cohérentes, tenant compte des limitations de vitesse en ville, zone périurbaine et grands axes. Ces temps de déplacement sont calculés à trafic normal et météo normale, sur la base d'un départ le samedi 11/09/2021 à 20h00.



### 1.1.3 Ajustements de la zone théorique

Le **périmètre de la zone secondaire**, normalement délimité par le contour isochrone à 20 minutes, a été **réduit sur la quasi-totalité du pourtour de la ZIC**, à l'exception de son tronçon nord - afin de tenir compte de :

- **l'influence du complexe de Villeneuve-sur-Lot** (6 salles), implanté à l'est de la ZIC, et, surtout, **du pôle cinématographique d'Agen** (composé d'un multiplexe de 10 écrans et d'un cinéma Art et Essai de 2 salles) au sud-est ;
  - **la présence d'une zone rurale boisée et donc très peu densément peuplée** dans la partie sud-ouest de la ZIC et au-delà, avec notamment la Forêt domaniale de Campet et, plus loin, celle de Capbourteil.
- ➔ **17 communes** totalisant près de **13 000 habitants** en 2018 ont ainsi été **retirées de la zone secondaire**.

*Voir carte de la ZIC en page suivante.*

Située au nord-ouest d'Agen, au cœur du département du Lot-et-Garonne (47), le territoire de la ZIC d'Aiguillon compte **deux établissements cinématographiques**, dont un à Aiguillon et l'autre à Tonneins, en zone secondaire (voir présentation détaillée de l'offre cinématographique de la zone en partie 2).



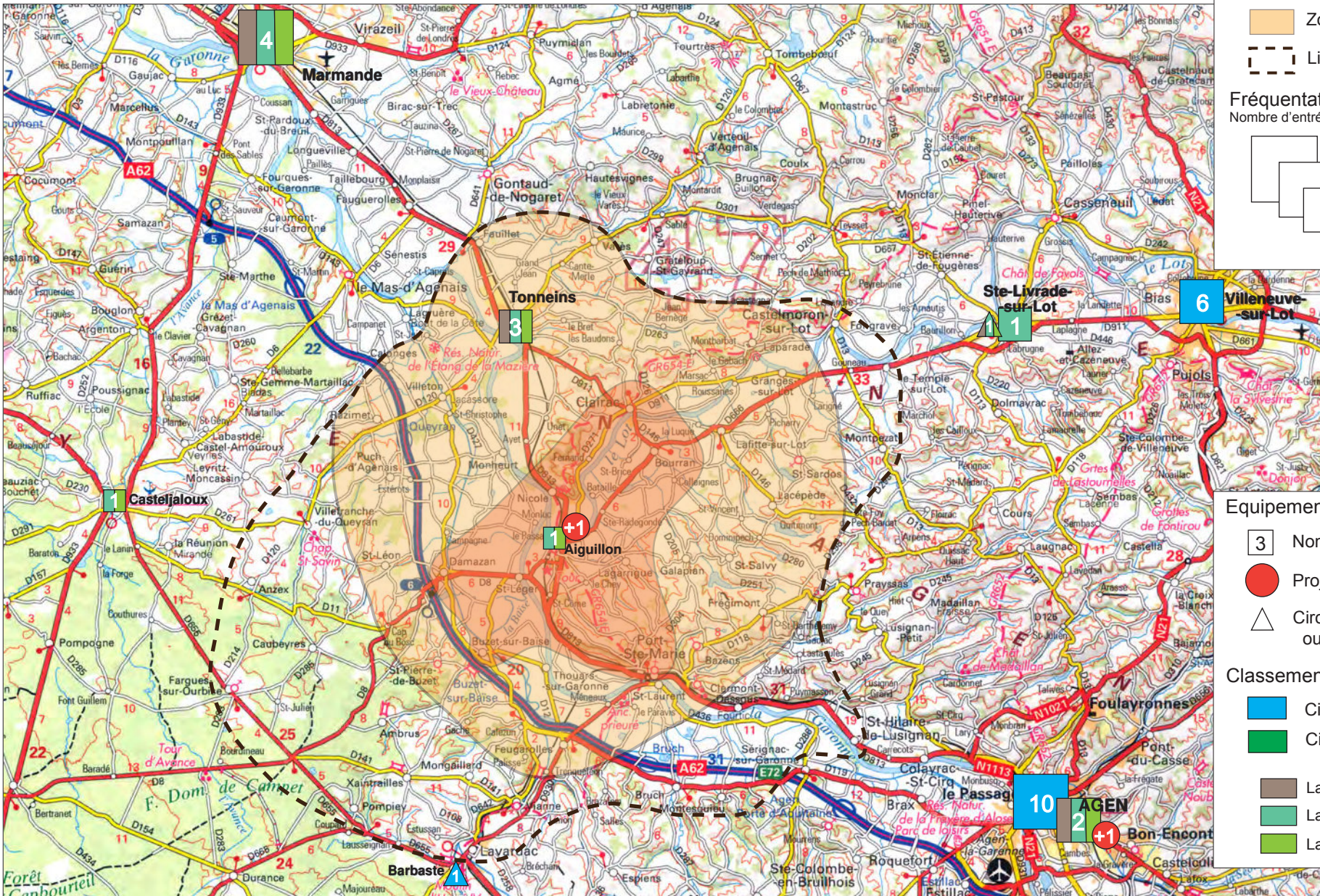
# Zone d'influence cinématographique du projet d'extension du cinéma d'AIGUILLON (47)

**Zone d'influence cinématographique**  
Isochrones de trajet en voiture

- Zone primaire : 0-10 mn
- Zone secondaire
- Limite isochrone à 20 mn

**Fréquentation cinématographique**  
Nombre d'entrées en 2019

- + de 500 000
- 100 000 à 500 000
- 50 000 à 100 000
- 20 000 à 50 000
- de 20 000



**Equipements**

- 3 Nombre d'écrans
- Projet de création/extension
- Circuit itinérant ou Salle peu active

**Classement Art et Essai (2021)**

- Cinéma non classé
- Cinéma classé
- Art et Essai sans label
- Label Recherche & Découverte
- Label Jeune Public
- Label Patrimoine & Répertoire

Source : Hexacom, d'après CNC  
 Temps d'accès : Google Maps - samedi 20h (le 11/09/2021)  
 A : Cinéma Confluent, Rue Thiers, 47190 Aiguillon  
 Fond de carte : IGN Nouvelle-Aquitaine 2017  
 Echelle : 1/250 000



## 1.2 Composition de la ZIC d'Aiguillon

### 1.2.1 Communes et population de la ZIC

Les **32 000 habitants** de la ZIC d'Aiguillon se répartissent de la façon suivante :

- **13 000 habitants en zone primaire** (40% de la population de la ZIC) ;
- **19 000 en zone secondaire** (60% de la population de la ZIC).

Elle se compose de **31 communes**, dont 9 en zone primaire et 22 en zone secondaire. Avec **4 400 habitants, Aiguillon est la deuxième ville la plus peuplée de la ZIC**, derrière Tonneins et devant Clairac, qui comptent respectivement 9 100 et 2 600 habitants, la première étant située en zone secondaire et la seconde en zone primaire.

La ville d'Aiguillon rassemble ainsi 35% de la population de la zone primaire et 14% de celle de la ZIC. Son unité urbaine (4 700 habitants) concentre quant à elle 37% des habitants la zone primaire et 15% de la population totale de la ZIC.

 *Le détail de la composition de la ZIC et de l'évolution de sa population figure en annexe 2.*

#### Population de la ZIC

Territoires	Population 2008	Population 2018	Évolution 2008-2018	Part dans la zone en 2018
<b>Zone primaire</b>	12 552	12 788	+1,9%	40,3%
<i>dont unité urbaine d'Aiguillon</i>	4 635	4 692	+1,2%	14,8%
<b>Zone secondaire</b>	18 757	18 981	+1,2%	59,7%
<b>Total ZIC d'Aiguillon</b>	<b>31 309</b>	<b>31 769</b>	<b>+1,5%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Hexacom d'après INSEE

### 1.2.2 Évolution démographique de la ZIC

La **population de la ZIC d'Aiguillon a progressé trois fois moins vite que celle de la France métropolitaine entre 2008 et 2018**, avec des taux de croissance démographique respectifs de seulement +1,5% et +4,4% sur la même période.

Les deux sous-zones ont connu peu ou prou la même progression démographique.

## 1.3 Sociodémographie de la ZIC

### 1.3.1 Le public du cinéma en France métropolitaine

L'analyse multicritères des résultats de fréquentation par catégorie sociodémographique fournis par l'Institut Vertigo et publiés par le CNC montre que **l'âge et la PCS (profession ou catégorie socioprofessionnelle) de l'individu sont les deux critères les plus discriminants** dans la fréquentation cinématographique, loin devant le niveau d'instruction ou le type d'habitat.

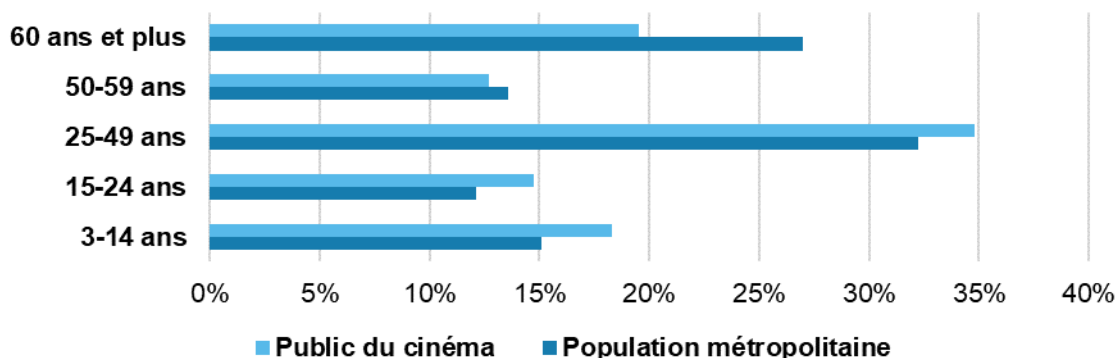
À l'échelle nationale, le public du cinéma se caractérise en effet notamment par :

- Une surreprésentation des enfants et des jeunes ;
- Une surreprésentation des CSP+<sup>4</sup> ;
- Une forte consommation du loisir cinéma par les retraités.

#### Une surreprésentation des enfants et des jeunes...

Le public du cinéma est marqué par **une surreprésentation des classes d'âges les plus jeunes**. Les enfants (3-14 ans) et les jeunes (15-24 ans) représentent en effet respectivement 15,1% et 12,1% de la population de la France métropolitaine en 2018, mais 18,3% et 14,7% du public des salles obscures en 2019.

#### Structure de la population métropolitaine en 2018 et du public du cinéma en 2019 par tranche d'âge

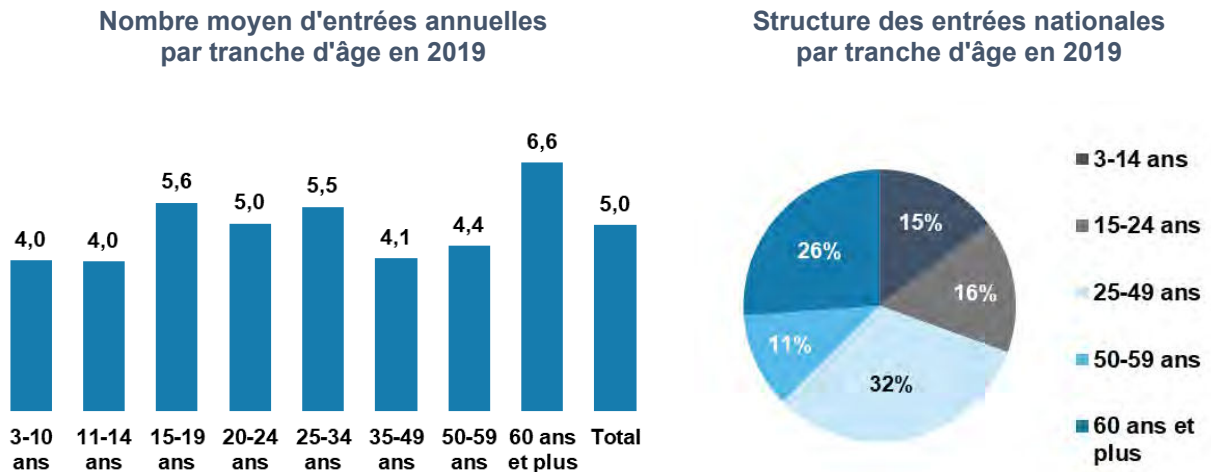


Source : Hexacom d'après INSEE, population métropolitaine 3 ans et plus, 2018 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

Une évolution inquiète toutefois les exploitants : la **raréfaction du public jeune**, et en particulier des 15-24 ans, de moins en moins nombreux à se rendre au cinéma et qui s'y déplacent de moins en moins souvent. Ainsi, alors que les moins de 25 ans comptaient pour 45% du public du cinéma et environ la moitié des entrées en salles au début des années 1990, la proportion se situe désormais autour d'un tiers dans les deux cas. Évolution emblématique du vieillissement du public du grand écran : **depuis 2014, la part des seniors (50 ans et plus) dans les spectateurs et dans les entrées est supérieure à celle des moins de 25 ans**.

Le **recul de la pratique cinématographique est particulièrement marqué chez les 20-24 ans**, dont le rythme de fréquentation a baissé de -40% en dix ans (5,0 entrées en moyenne par spectateur de cette tranche d'âge en 2019 contre 8,5 en 2010). Cette désaffection s'observe aussi - dans de moindres proportions - chez les 15-19 ans (5,2 entrées en moyenne par spectateur en 2019 contre 6,4 en 2010) et les 11-14 ans (3,9 entrées en moyenne par spectateur en 2019 contre 4,6 en 2010).

<sup>4</sup> On regroupe sous l'appellation « CSP+ » les catégories socioprofessionnelles dites supérieures, à savoir les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.

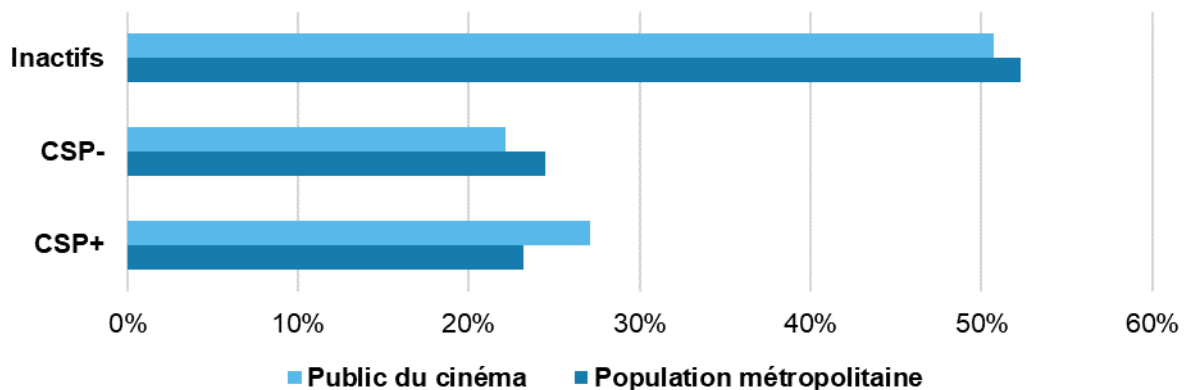


Source : Hexacom d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

### ... et des CSP+

Les **CSP+** sont eux aussi **surreprésentés** dans la population cinématographique : ils constituent 23,2% de la population métropolitaine en 2018, mais 27,1% du public du cinéma en 2019. Cette PCS affiche par ailleurs 5,3 entrées annuelles par personne en 2019, contre 3,8 pour les CSP<sup>-5</sup> et 5,3 pour les inactifs<sup>6</sup>, catégorie dont le ratio supérieur à la moyenne nationale (5,0) est soutenu par les retraités (voir plus bas).

### Structure de la population métropolitaine en 2018 et du public du cinéma en 2019 par PCS

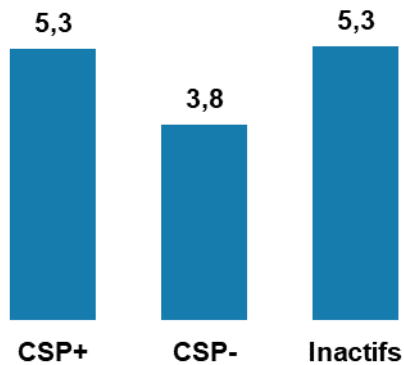


Source : Hexacom d'après INSEE, population métropolitaine 3 ans et plus, 2018 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

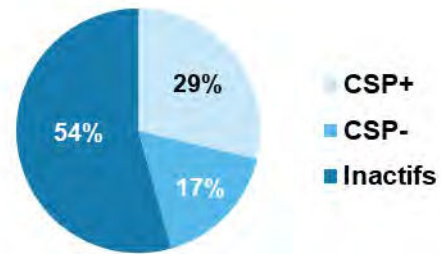
<sup>5</sup> La dénomination « CSP- » rassemble les catégories socioprofessionnelles dites inférieures, à savoir les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.

<sup>6</sup> Conformément à la définition de l'INSEE, les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : il s'agit notamment des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler, etc.

Nombre moyen d'entrées annuelles  
par PCS en 2019



Structure des entrées nationales  
par PCS en 2019



Source : Hexacom d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

### Une forte consommation du loisir cinéma par les retraités

Bien que sous-représentés dans le public du cinéma (ils comptent pour 23,1% de la population métropolitaine en 2018 mais seulement 16,7% des spectateurs en 2019), les **retraités** génèrent à eux seuls **près du quart des entrées** en 2019 (24,3%). Ils enregistrent de fait le **nombre moyen d'entrées annuelles par personne le plus élevé de toutes les PCS** en 2019 (7,2), sans doute grâce au temps libre dont ils disposent.

- Les classes d'âges jeunes, les CSP+ et les retraités forment le noyau dur du public cinématographique : ensemble, ils représentent plus de 8 entrées sur 10.
- À l'échelle d'un territoire, une surreprésentation de l'une ou plusieurs de ces catégories apparaît donc comme un atout pour la fréquentation cinématographique.

### 1.3.2 Les 3-14 ans dans la ZIC

La **part des 3-14 ans** dans la ZIC d'Aiguillon est **conforme à la moyenne métropolitaine** (respectivement **14,3%** et **15,1%**). Les zones primaire et secondaire présentent des taux de 3-14 ans comparables (respectivement 14,3% et 14,2%).

Sur la période récente, cette tranche d'âge représente environ **15% des entrées nationales** (source : Vertigo).

#### Population des 3-14 ans dans la zone en 2018

Territoires	3-10 ans	11-14 ans	Total 3-14 ans	Population totale 3 ans et plus
<b>Zone primaire</b>	1 165	603	1 768	12 379
	<b>9,4%</b>	<b>4,9%</b>	<b>14,3%</b>	100,0%
<i>dont unité urbaine d'Aiguillon</i>	453	227	680	4 523
	<b>10,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>15,0%</b>	100,0%
<b>Zone secondaire</b>	1 706	920	2 626	18 432
	<b>9,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>14,2%</b>	100,0%
<b>Total ZIC d'Aiguillon</b>	2 871	1 523	4 394	30 811
	<b>9,3%</b>	<b>4,9%</b>	<b>14,3%</b>	100%
Poids dans la population française <b>2018</b> de 3 ans et plus	<b>10,1%</b>	<b>5,1%</b>	<b>15,1%</b>	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2017</b>	9,6%	5,7%	15,3%	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2018</b>	9,4%	5,8%	15,2%	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2019</b>	9,5%	5,3%	14,8%	-

Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement) et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus

### 1.3.3 Les 15-24 ans dans la ZIC

La ZIC d'Aiguillon présente une **part de jeunes inférieure de 2,5 points à la moyenne hexagonale** : les 15-24 ans représentent **9,6%** de la population âgée de trois ans et plus dans la zone, contre **12,1% en France métropolitaine**. Le poids de cette population jeune est un peu plus élevé en zone primaire qu'en zone secondaire (respectivement 10,1% et 9,2%).

Selon les années, la population des 15-24 ans compte pour **14% à 19% des entrées nationales** sur la période récente (source : Vertigo).

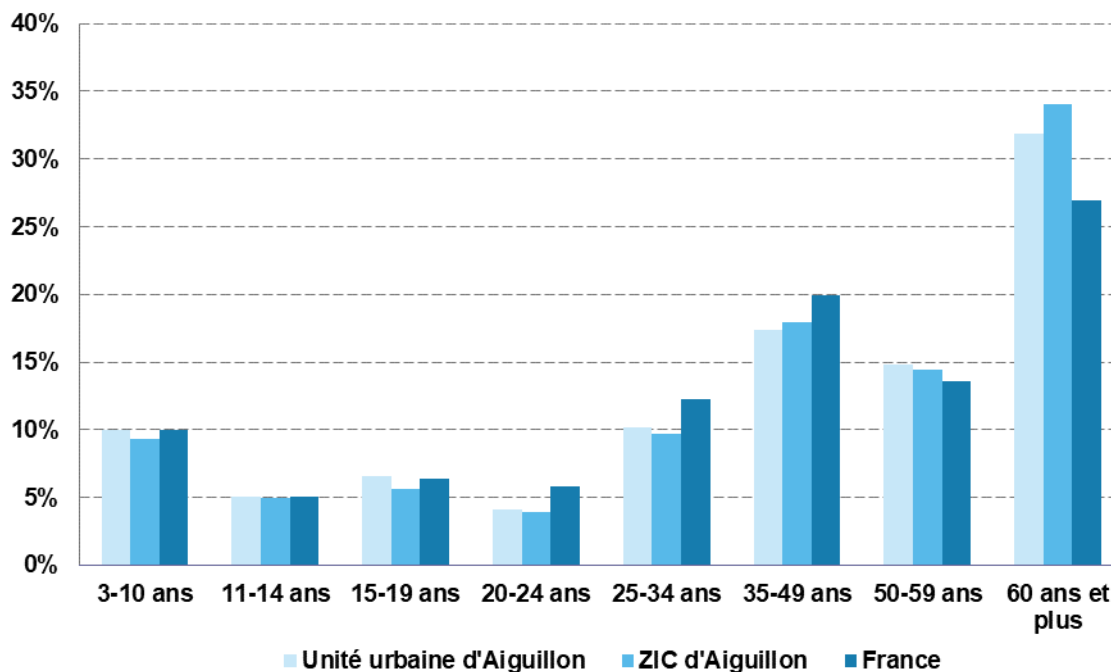
#### Population des 15-24 ans dans la zone en 2018

Territoires	15-19 ans	20-24 ans	Total 15-24 ans	Population totale 3 ans et plus
<b>Zone primaire</b>	733	512	1 245	12 379
	<b>5,9%</b>	<b>4,1%</b>	<b>10,1%</b>	100,0%
<i>dont unité urbaine d'Aiguillon</i>	298	188	486	4 523
	<b>6,6%</b>	<b>4,2%</b>	<b>10,7%</b>	100,0%
<b>Zone secondaire</b>	1 000	699	1 699	18 432
	<b>5,4%</b>	<b>3,8%</b>	<b>9,2%</b>	100,0%
<b>Total ZIC d'Aiguillon</b>	1 733	1 212	2 945	30 811
	<b>5,6%</b>	<b>3,9%</b>	<b>9,6%</b>	100%
Poids dans la population française <b>2018</b> de 3 ans et plus	<b>6,3%</b>	<b>5,8%</b>	<b>12,1%</b>	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2017</b>	10,0%	9,0%	19,0%	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2018</b>	6,1%	8,1%	14,3%	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2019</b>	9,1%	6,7%	15,8%	-

Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement) et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus



### Structure de la population de la zone par âge en 2018



Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement)

#### 1.3.4 Les CSP+ dans la ZIC

Le poids des **CSP+** dans la population de la ZIC d'Aiguillon est **inférieur de plus de 9 points à la moyenne de la France métropolitaine**, avec un taux de **13,9%** contre **23,2%** en moyenne hexagonale.

Au sein de la population des CSP+, la ZIC présente un taux d'**artisans, commerçants et chefs d'entreprise identique à la moyenne hexagonale** (3,0%), mais une part de **professions intermédiaires** (professeurs, cadres des collectivités locales, cadres de la santé, techniciens...) **4 points sous la moyenne métropolitaine** (8,0% contre 12,0%) et une proportion de **cadres et professions intellectuelles supérieures** (professions libérales, cadres de la fonction publique et d'entreprise...) près de **3 fois inférieur à la moyenne hexagonale** (2,9% contre 8,2%).

D'après l'institut Vertigo, selon les années, **entre 25% et 32%** des entrées nationales sont réalisées par les CSP+ sur la période récente.

#### 1.3.5 Les retraités dans la ZIC

La **part de retraités** dans la ZIC d'Aiguillon se situe près de **7 points au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine** (30,0% contre 23,1%).

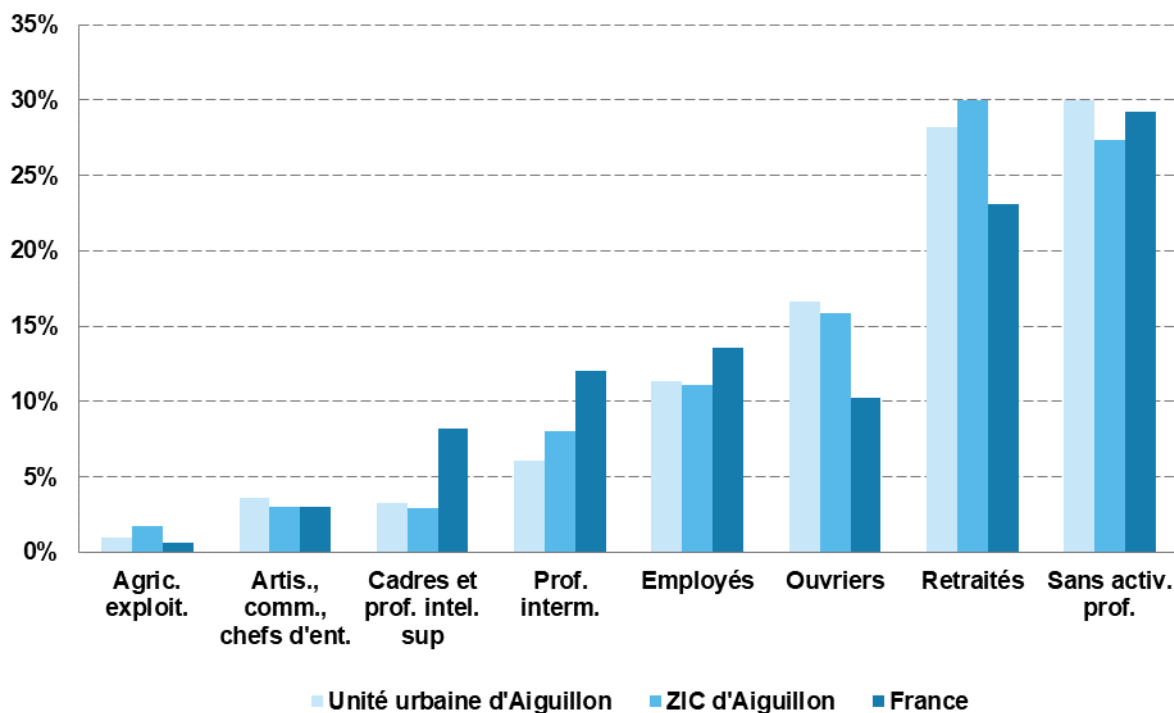
Selon les années, cette catégorie concentre **23% à 26%** des entrées nationales sur la période récente (source : Vertigo).

### Structure de la population de la zone par PCS en 2017

	Agric. Exploit.	Artis., comm. et chefs d'ent. (1)	Cadres et prof. intel. sup. (2)	Prof. interm. (3)	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activ. prof.	Total CSP+ (1+2+3)	Pop. totale 3 ans et plus
<b>Zone primaire</b>	217	372	404	1 004	1 369	2 072	3 525	3 411	1 780	12 373
	1,8%	3,0%	3,3%	8,1%	11,1%	16,7%	28,5%	27,6%	14,4%	100,0%
<i>dont commune d'Aiguillon</i>	46	161	147	273	510	748	1 269	1 352	581	4 507
	1,0%	3,6%	3,3%	6,1%	11,3%	16,6%	28,2%	30,0%	12,9%	100,0%
<b>Zone secondaire</b>	312	563	489	1 477	2 071	2 841	5 759	5 055	2 529	18 567
	1,7%	3,0%	2,6%	8,0%	11,2%	15,3%	31,0%	27,2%	13,6%	100,0%
<b>Total ZIC</b>	529	935	893	2 481	3 440	4 914	9 284	8 466	4 308	30 940
	1,7%	3,0%	2,9%	8,0%	11,1%	15,9%	30,0%	27,4%	13,9%	100,0%
Poids dans la population française 2018 de 3 ans et plus	0,7%	3,0%	8,2%	12,0%	13,6%	10,2%	23,1%	29,3%	23,2%	100,0%
Part des entrées cinéma 2017	0,2%	4,7%	9,8%	10,1%	12,6%	7,4%	23,4%	31,8%	24,6%	100,0%
Part des entrées cinéma 2018	0,6%	3,4%	12,4%	16,4%	8,0%	4,1%	26,2%	28,9%	32,2%	100,0%
Part des entrées cinéma 2019	0,3%	2,3%	11,0%	15,4%	8,6%	8,1%	24,3%	30,1%	28,7%	100,0%

Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement) et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus

### Structure de la population de la zone par PCS en 2018

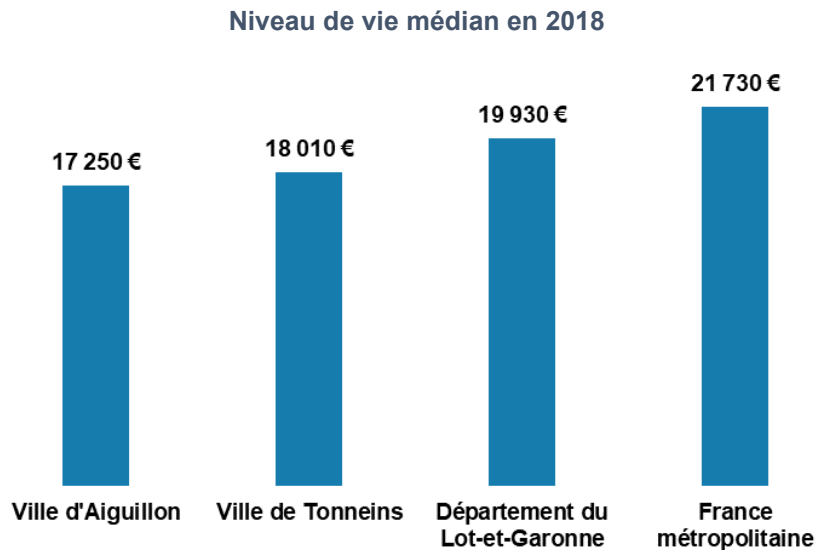


Source : Hexacom d'après INSEE, 3 ans et plus (France métropolitaine uniquement)

## 1.4 Le niveau de vie dans la ZIC

Selon l'INSEE, le **niveau de vie médian** des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine s'élevait à environ **21 700 €** en 2018, soit environ 1 800 € par mois. Ce montant partage les ménages hexagonaux en deux parties égales : la première moitié possède un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur.

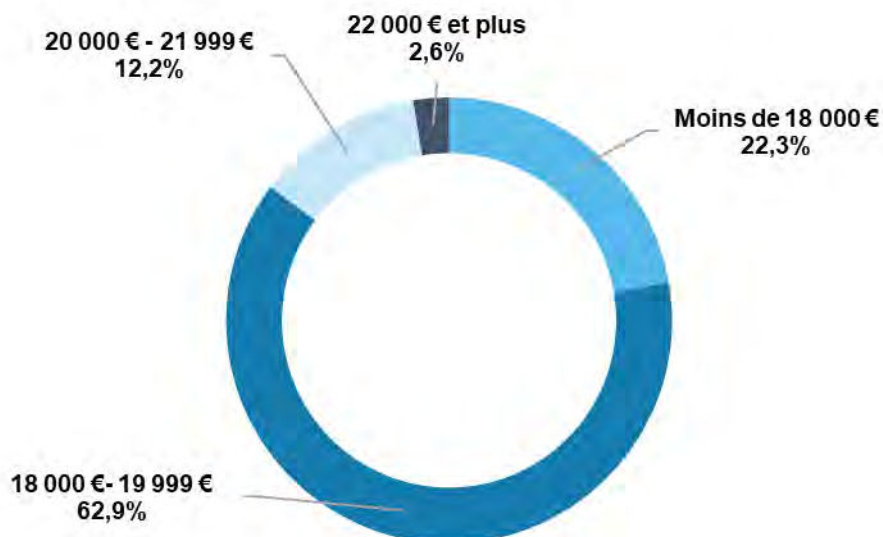
Avec respectivement **17 300 € et 18 000 €** en 2018, les villes d'**Aiguillon et de Tonneins** – les deux plus grandes communes de la ZIC - affichent des **niveaux de vie médians nettement inférieurs aux moyennes métropolitaine et départementale** (19 900 € à l'échelle du Lot-et-Garonne).



Source : Hexacom d'après INSEE

Les communes dont le niveau de vie médian est **inférieur à 20 000 €** en 2018 rassemblent **85% de la population de la ZIC**. Plus précisément, plus de 3 habitants de la ZIC sur 5 (63%) vivent dans une commune dont le niveau de vie médian se situe entre 18 000 € et 20 000 €.

### Ventilation de la population de la ZIC selon le niveau de vie médian des communes en 2018



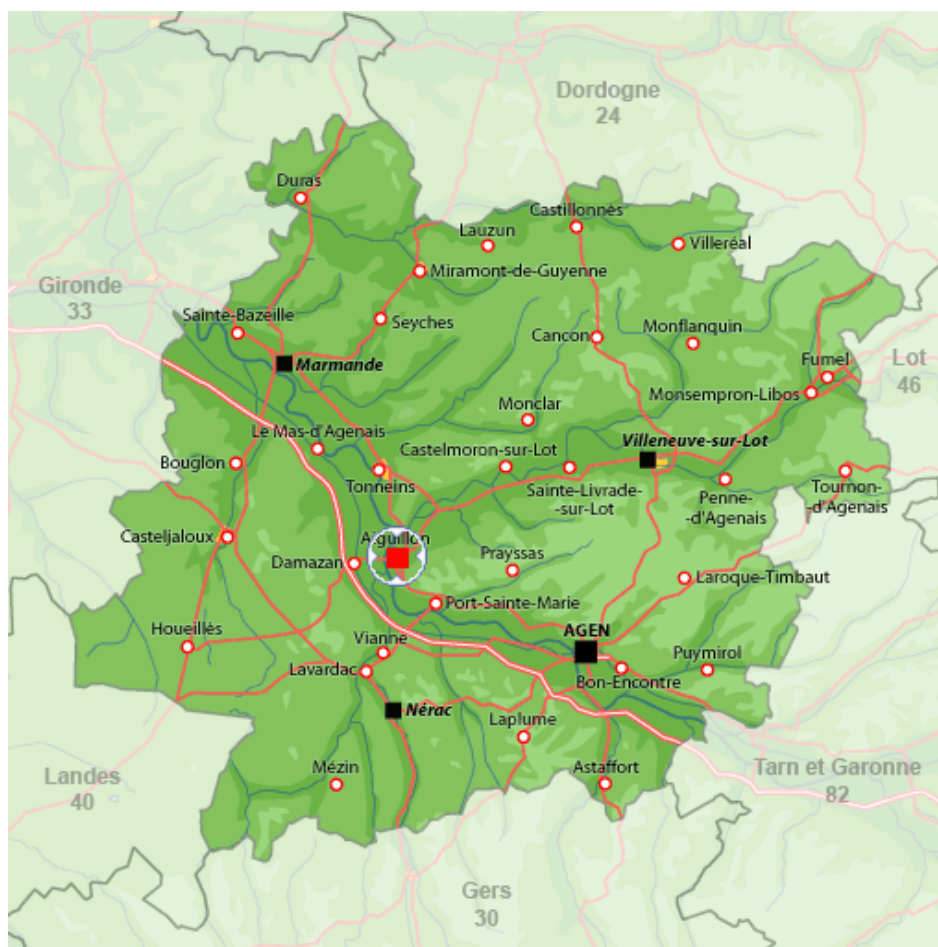
Source : Hexacom d'après INSEE

## 1.5 Zoom sur la ville d'Aiguillon<sup>7</sup>

### 1.5.1 Présentation générale

Aiguillon est située sur la rive gauche du Lot, **au cœur du Lot-et-Garonne** et à une trentaine de kilomètres de quatre villes parmi les plus importantes du département (Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande et Nérac). Cette ville de **4 400 habitants** est le **siège de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CCCCP)** qui regroupe 29 communes et environ 18 300 habitants.

#### Localisation d'Aiguillon dans le département du Lot-et-Garonne



Source : [www.ville-aiguillon.eu](http://www.ville-aiguillon.eu)

Diverses **activités industrielles** sont présentes sur le territoire de la commune : fabrique de tuiles en béton, fabrique de béton armé, stations de conditionnement de fruits et légumes, entreprises du bâtiment et des travaux publics, graineterie, entreprise de menuiseries aluminium, établissement de fournitures pour administrations et collectivités, ou encore entreprise de double vitrage.

Dans le cadre de la CCCCCP et conjointement avec le Département, une **zone d'activités industrielles** très importante de plusieurs dizaines d'hectares a vu le jour sur la sortie d'Autoroute A61 à environ cinq kilomètres d'Aiguillon.

<sup>7</sup> Source des informations présentées dans cette partie : [www.ville-aiguillon.eu](http://www.ville-aiguillon.eu)

Aiguillon dispose par ailleurs de **nombreux services publics et commerces** : gare SNCF, bureau de Poste, centre des finances publiques, gendarmerie, centre de secours, centre ambulancier, banques, Caisse d'épargne, notaires, grandes surfaces...

La commune est également bien équipée en ce qui concerne **l'enseignement scolaire et de l'éducation** :

- Une crèche halte-garderie municipale neuve de 24 places ;
- Deux écoles maternelles (144 élèves à la rentrée 2021-2022) ;
- Une école élémentaire en cours de réfection complète (288 élèves) ;
- La cité scolaire Stendhal, qui abrite un collège (442 élèves), un lycée d'enseignement général et technologique (551 élèves) et un BTS Technicien en Économie Sociale et Familiale (48 élèves), et dotée d'un service de restauration scolaire, d'un internat et d'un service quotidien de transport scolaire ;
- Une cantine scolaire-cuisine centrale ;
- Un ensemble socio-culturel et administratif ;
- Un centre de loisirs.

### 1.5.2 Vie artistique et culturelle

Ville d'Histoire, Aiguillon jouit d'un **riche patrimoine historique et touristique**, avec notamment la Fontaine des Trois Grâces, l'ancien couvent des carmes qui abrite désormais l'Hôtel de Ville, le Musée Raoul Dastrac, ex-chapelle Notre-Dame du Lot, mais aussi le Lycée Stendhal, ancien château ducal d'Aiguillon, et son internat, ancien couvent de religieuses non cloîtrées, plusieurs églises, châteaux et manoirs, etc.

La ville est également pourvue de **nombreux équipements culturels et de loisirs** :

- Une médiathèque ;
- Une école de musique ;
- Un cinéma (voir partie 2.1.2) ;
- Une salle de spectacles de 400 places permettant l'organisation de concerts, de représentation théâtrales, etc. ;
- Le Musée Raoul Dastrac, ancienne église devenue lieu d'exposition ;
- Les locaux du CAM (Centre d'Animation Municipal), association loi de 1901 aux multiples missions :
  - Animation culturelle de la commune en relation avec les autres partenaires (établissements scolaires, centre de loisirs, cinéma, médiathèque, Comité des Fêtes, maison de retraite, Mairie et Conseil Général) ;
  - Gestion du Musée Raoul Dastrac dans le cadre de la programmation du lieu et de la mise en place des expositions ;
  - Organisation de diverses manifestations dans la commune (spectacles vivants, conférences, stages, interventions ou opérations de sensibilisation auprès des différents publics scolaires et extra-scolaires, etc.) ;
  - Mise en place de divers ateliers dans ses locaux.

### La façade du Musée Raoul Dastrac



Source : [www.ville-aiguillon.eu](http://www.ville-aiguillon.eu) (crédit photo : Studio Christian)

De **nombreuses associations** proposent, en complément de la médiathèque communale, de multiples activités : CAM, club du troisième âge, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), ainsi que diverses associations artistiques et culturelles (chant, danse, archéologie, etc.).

Par ailleurs, des **manifestations conviviales et festives** se déroulent tout au long de l'année sur la voie publique et dans les salles polyvalentes : marchés fermiers, vide-greniers, carnaval, Fête des fleurs, feu d'artifice, etc. La plupart de ces événements sont organisés par l'Association des Festivités Aiguillonaises.

→ Au vu de sa taille, Aiguillon bénéficie d'une **vie artistique et culturelle riche**, portée notamment par des **équipements culturels et de loisirs de qualité** et un **tissu associatif dynamique**.

### 1.5.3 Projets en cours ou programmés dans la commune

**26 projets d'habitat et d'urbanisme, d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et de développement** sont actuellement en cours ou programmés sur le territoire de la commune d'Aiguillon (voir tableau ci-dessous). La plupart d'entre eux sont **portés par la Ville**, parfois en partenariat avec la CCCCPC ou un autre organisme. Aiguillon fait d'ailleurs partie du plan **Petites villes de demain**, un programme national qui vise à soutenir sur six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité. Lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020, cette opération pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, concerne plus de 1 600 communes et bénéficie d'une enveloppe de 3 milliards d'euros.

#### Projets en cours ou programmés sur le territoire de la commune d'Aiguillon

Intitulé du projet	Porteur(s) du projet	Description / objectif(s) du projet
<b>Rénovation du CINÉMA CONFLUENT</b>	Commune	Rénover le CINÉMA CONFLUENT situé en centre-ville avec la création de 2 ou 3 salles de cinéma et un espace de vie (petite restauration, bar...). L'équipement du cinéma est vétuste et demande des investissements de réhabilitation et de mises aux normes importants.
<b>Création d'un parcours de santé</b>	Commune	Recréer un parcours de santé pour les Aiguillonnais.
<b>Rénovation du pavillon nord du château</b>	Commune	Finir la rénovation du pavillon nord du château en installant au RDC du commerce/artisanat et l'office de tourisme avec, en R-1, la création d'un espace muséal (en partenariat avec la DRAC) et, en R+1 / R+2 et R+3, la création de logements (à destination, pour une partie, des étudiants de la cité scolaire Stendhal).
<b>Rénovation des façades du centre-ville</b>	Commune / CDC	Accompagner les rénovations de façade du centre-ville en partenariat avec la CCCCPC.
<b>Création de logements sociaux</b>	Bailleur social	Concevoir avec un bailleur social de l'habitat neuf dans la commune afin de répondre à la demande croissante de la population.
<b>Création d'un poste d'éducateur de rue</b>	Commune	Créer un poste d'éducateur de rue pour les 11-25 ans.
<b>Création d'une maison d'assistantes maternelles</b>	Commune	Créer une maison d'assistantes maternelles.
<b>Création d'un espace d'accueil de loisirs pour les 3-6 ans</b>	Commune	Étudier la création d'un espace accueil de loisirs pour les 3 -6 ans.



<b>Création d'une déchetterie-recyclerie</b>	SMICTOM / CDC	<p>La commune d'Aiguillon, ville-centre de la CCCCCP, est la plus peuplée de l'EPCI (4 400 habitants), pour autant elle ne possède pas de déchetterie.</p> <p>De fait, Aiguillon subit une explosion du nombre de dépôts sauvages qui, outre le fait d'être désagréables, ne vont pas dans le sens du respect de l'environnement.</p> <p>Les campagnes de communication, la recherche des pollueurs, les procès-verbaux établis, la relance d'une collecte des encombrants, sont restés vains : ces pratiques se multiplient.</p> <p>Cette déchetterie est à destination de l'ensemble des habitants de la CCCCCP. Une zone d'emplacement a été identifiée : située dans un espace privé de terre agricole, entre la ZAC de Fromadan et la RD 813, cet espace est très facile d'accès et assez vaste.</p> <p>Afin de gérer les déchets verts il conviendra d'acheter une broyeuse ainsi que des « Big Bags » à la disposition des usagers contre consigne.</p> <p>En plus de cette déchetterie classique est prévue l'installation d'une recyclerie, afin de réduire la quantité de déchets à traiter et permettre de donner une seconde vie aux produits de la vie courante (meubles, électroménagers, peinture, vêtements...).</p>
<b>Enfouissement des PAV (point d'apport volontaire)</b>	SMICTOM	Revoir l'emplacement des PAV sur la commune et prévoir de les enterrer.
<b>Création d'une maison de santé</b>	Commune / CDC / CD 47	Créer une maison de santé pluri-professionnelle en lien avec les professionnels de santé de la commune et en partenariat avec la CCCCCP.
<b>Redynamisation du centre-ville</b>	Commune / CDC / CCI	Redynamiser le commerce du centre-ville et traiter la vacance commerciale. Installer un boulanger, boucher, supérette (en cours de réalisation), etc.
<b>Création d'un pôle multimodal et d'un espace tiers-lieu</b>	Commune + EPFNA	<p>Le secteur de la gare possède un fort potentiel de développement et d'attractivité. Afin de tirer profit de ce potentiel une étude a préconisé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réactiver et requalifier une "circulade" intérieure,</li> <li>- Partager l'espace entre piéton et voiture,</li> <li>- Résoudre les conflits potentiels de circulation,</li> <li>- Favoriser l'accès aux commerces.</li> <li>- Sécuriser l'accès des étudiants à la cité scolaire (1100 élèves + 11 bus chaque jour)</li> </ul> <p>Afin de pallier ces problèmes, il est nécessaire de créer un pôle multimodal. À proximité de la gare il existe un potentiel de stationnement, celui-ci se situant de part et d'autre du bâtiment de la gare. Dès 2020, la commune, via l'EPFNA, a engagé des démarches auprès de SNCF Immobilier en vue de l'acquisition des terrains. Actuellement le stationnement près de la gare est anarchique, la cohabitation véhicule/piéton/bus est dissuasif. Il est nécessaire de hiérarchiser l'espace, proposer une mobilité différente de la voiture, favoriser sécuriser les déplacements doux. La création d'un tiers-lieu permettra quant à lui une revitalisation du secteur de la gare. Il permettra de faciliter la création d'entreprises, l'échange, la mutualisation de services et de moyens et l'accompagnement des télétravailleurs.</p> <p>Toutefois, ce projet doit être absolument adossé à la création d'un cheminement sécurisé pour rejoindre la cité scolaire et le centre-ville.</p>
<b>Réhabilitation de la friche de la CICB</b>	Commune + EPFNA	Réhabiliter la friche de la CICB (17 000 m <sup>2</sup> ) avec construction d'une salle polyvalente, un espace fermé pour y organiser des manifestations diverses, foires, marchés, fêtes, concerts, etc...



<b>Création d'un complexe sportif, culturel, de formation et de recherche</b>	Commune	Créer un nouveau complexe sportif, culturel, de formation et de recherche au stade Louis Jamet à la friche de la SEITA qui comprendra : - L'aménagement du bâtiment photovoltaïque - La restauration du gymnase au stade Louis Jamet - La construction d'un nouveau gymnase - La construction d'une piscine couverte et chauffée à l'endroit de celle d'été - La dépollution des bâtiments de la SEITA et l'aménagement des espaces en salles de réunion, de conférences, pour la formation, des logements avec un espace pour se restaurer, des bureaux pour accueillir les associations sportives, culturelles, le monde de l'entreprise, des parkings, des salles d'entraînement pour diverses disciplines sportives culturelles, associatives....
<b>Création d'un terrain synthétique</b>	Commune	Créer un terrain synthétique au stade Marcel Durand.
<b>Création d'un nouveau camping</b>	Commune / CDC	Créer un nouveau camping de qualité sur la commune (avec mobil-homes...) afin de répondre à la demande croissante des habitants et des touristes (pêcheurs, cyclistes, vacanciers...)
<b>Réhabiliter la plage d'Aiguillon</b>	Commune	Aménager un espace baignade sur le Lot et recréer la plage.
<b>Création d'une maison des associations</b>	Commune	Créer une maison des associations et un lieu d'animation de la ville.
<b>Continuer le déploiement de la vidéo protection dans la ville</b>	Commune	Continuer le déploiement de caméras de sécurité dans la ville afin de sécuriser la ville et répondre aux nombreuses incivilités.
<b>Embellissement des entrées de la commune</b>	Commune	Créer de belles entrées de ville (fleurissement, aménagement...) sur les 4 entrées de la commune (Plage, Pétanque, Stade Jamet et Miailles/Gare).
<b>Réhabilitation des gîtes communaux</b>	Commune	Réhabiliter les gîtes communaux situés dans le camping communal qui sont à remettre aux normes, afin de répondre à l'arrivée massif des touristes sur la ville.
<b>Réhabilitation des quartiers historiques et touristiques</b>	Commune	Réhabiliter les quartiers historiques et touristiques de Lunac et du Lot. Mettre en valeur les atouts patrimoniaux, architecturaux et touristiques de la ville : château d'Aiguillon, quartier des Mariniers, centre archéologique départemental et site de la Confluence.
<b>Programme de création de gîtes touristiques</b>	Commune	Encourager un programme de création de gîtes en réhabilitant les corps de ferme à l'abandon ou délaissés par les agriculteurs.
<b>Rénovation des points lumineux d'éclairage public sur la commune</b>	Commune	Rénovation de tous les points lumineux (éclairage public + stades Marcel Durand et Louis Jamet) afin de faire des économies d'énergie.
<b>Recrutement d'un chef de projet dans le cadre de l'AMI région</b>	Commune	La ville d'Aiguillon a été retenue au titre de l'appel à manifestation d'intérêt régional « redynamisation des centres-bourgs ». À ce titre, elle va recruter un chef de projet spécifique pour cette mission qui travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet du dispositif <i>Petites Villes de Demain</i> porté par la CCCC et pour lequel la ville d'Aiguillon a également été retenue.

Source : Ville d'Aiguillon

- Ces nombreux projets, qui vont contribuer à **renforcer l'attractivité d'Aiguillon**, témoignent du **réel dynamisme de la politique de développement local**.
- Parmi ces projets figurent des **programmes immobiliers** qui pourraient représenter environ 50 maisons neuves et 13 nouveaux logements en location sur le territoire de la commune d'ici cinq ans. Sachant que, d'après les données de l'INSEE, on recense en moyenne près de 2,5 personnes par ménage à Aiguillon en 2018, on peut considérer qu'environ **155 personnes vivront à terme dans ces nouveaux logements**.

## 1.6 Conclusion sur la ZIC d'Aiguillon

Les caractéristiques de la ZIC d'Aiguillon ne s'avèrent **pas particulièrement favorables à une fréquentation cinématographique soutenue** :

- Un bassin de vie de près de **32 000 habitants**, en **faible croissance démographique** sur la période 2008-2018 (+1,5%, contre +4,4% en moyenne métropolitaine sur la même décennie).
- Des **indicateurs sociodémographiques contrastés** au regard des critères de la fréquentation cinématographique (population des 3 ans et plus - chiffres 2018) :
  - Une **proportion de 3-14 ans conforme** à la moyenne métropolitaine (14,3% contre 15,1%) ;
  - Une **part de 15-24 ans inférieure** à la moyenne hexagonale (9,6% contre 12,1%) ;
  - Une **forte sous-représentation des CSP+** (13,9% contre 23,2% en moyenne métropolitaine) ;
  - Un **taux de retraités très supérieur** à la moyenne hexagonale (30,0% contre 23,1%) ;
- Une **large majorité de la population domiciliée dans des communes dont le niveau de vie médian est plus faible** que les moyennes de la France métropolitaine et du Lot-et-Garonne en 2018 (respectivement 21 700 € et 19 900 €) : les communes dont le niveau de vie médian est inférieur à 20 000 € en 2018 rassemblent en effet 85% de la population de la ZIC.

En revanche, la commune d'Aiguillon bénéficie d'une **vie artistique et culturelle riche** et d'une **politique de développement local particulièrement dynamique**, qui se traduit notamment par les **nombreux projets** d'habitat et d'urbanisme, d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et de développement actuellement en cours ou programmés sur le territoire de la commune.

D'ici cinq ans, Aiguillon devrait en outre disposer d'environ 63 nouveaux logements, susceptibles d'accueillir **environ 160 habitants supplémentaires**.

## 2. L'offre cinématographique dans et autour de la zone

### 2.1 Équipements et résultats de fréquentation dans et autour de la zone

#### 2.1.1 Présentation générale

Le paysage cinématographique de la ZIC se caractérise par la présence de **deux établissements de proximité**, l'un mono-écran à **Aiguillon**, l'autre doté depuis mai 2021 de 3 salles, à **Tonneins**, en zone secondaire.

- Depuis mai 2021, la ZIC compte ainsi **4 écrans permanents** et environ 660 places et a réalisé près de **47 000 entrées en 2019**, un volume en hausse de **+3,1%** par rapport à 2018 (45 500 entrées), soit un taux près de deux fois inférieur à l'augmentation de la fréquentation à l'échelle nationale entre 2018 et 2019 (+6,0 %).

*Voir tableaux détaillés sur l'équipement cinématographique de la ZIC pages 35 à 38.*

La zone de chalandise est par ailleurs **sous l'influence de trois pôles attractifs autour de la ZIC**, tous situés **entre 35 et 40 minutes de trajet** en voiture du CINÉMA CONFLUENT :

- Principalement, le pôle cinématographique d'**Agen** (33 000 habitants), au sud-est de la ZIC, composé d'un **multiplexe CGR** (10 salles, 305 000 à 345 000 entrées par an) et du **complexe Art et Essai STUDIO FERRY** (2 salles actuellement et une troisième salle prévue pour fin 2023, environ 65 000 entrées annuelles en 2018 et 2019) ;

Mais aussi, dans une moindre mesure :

- LE PLAZA à **Marmande**, au nord-ouest de la ZIC (4 salles, 100 000 à 120 000 entrées annuelles) ;
- Le GRAND ÉCRAN de **Villeneuve-sur-Lot**, à l'est de la ZIC (6 écrans depuis fin 2019 (4 auparavant), entre 80 000 et 90 000 entrées par an sur la période récente et – avant la crise sanitaire - un objectif de 150 000 entrées annuelles avec les 2 salles supplémentaires).

Notons enfin que **deux autres cinémas de proximité mono-écran** opèrent non loin d'Aiguillon, à **Sainte-Livrade-sur-Lot** et **Casteljaloux**.

## 2.1.2 Les cinémas de la zone

### Le CINÉMA CONFLUENT à Aiguillon

Commune de 4 000 habitants, Aiguillon est propriétaire d'un **cinéma de proximité mono-écran de 254 places**, le CINÉMA CONFLUENT, exploité par l'association Cinéma Confluent dans le cadre d'une convention de mise à disposition, et programmé par l'entente de programmation Saint-Louis. **Classé Art et Essai avec les labels *Jeune public* et *Patrimoine et répertoire***<sup>8</sup>, il réalise **9 000 à 12 000 entrées annuelles** (11 000 entrées en 2019), avec une **programmation mixte généraliste / Art et Essai** (51% de séances Art et Essai en 2019) et 12 séances hebdomadaires en moyenne en 2019.

Ce cinéma associatif fonctionne avec deux salariés, représentant 1,5 poste ETP, et une vingtaine de bénévoles actifs.

En tant que salle municipale, le cinéma d'Aiguillon est **parfois utilisé pour l'organisation de manifestations locales** (assemblées générales d'associations, conférences, spectacles, gala de danse en juin...). Le CINÉMA CONFLUENT n'accueille toutefois ce type d'événements qu'une fois par mois en moyenne, ce qui n'entraîne pas de contraintes trop importantes pour son fonctionnement.

Comme la très grande majorité des cinémas mono-écran, le CINÉMA CONFLUENT connaît des difficultés qui freinent le développement de sa fréquentation : malgré la puissance de programmation de l'entente Saint-Louis, **l'accès aux films en sortie nationale est quasiment impossible** (8 films en 2019), notamment s'agissant des films disposant d'un fort potentiel commercial, avec des conditions imposées par les distributeurs en termes d'exposition, de nombre de séances, de nombre de semaines, etc. La principale difficulté dans la programmation des cinémas mono-écran réside dans l'absence de souplesse dans l'exposition des films et la durée d'exploitation, ainsi que dans la faible diversité des films proposés.

À ces contraintes d'accès aux films s'ajoute des **problèmes liés au bâtiment lui-même**, un équipement obsolète qui nécessite une mise aux normes en termes d'isolation thermique, et dont la grande capacité de la salle apparaît mal adaptée aux pratiques cinématographiques, avec une moyenne de 17 entrées par séance en 2019.

Le CINÉMA CONFLUENT a enregistré en 2019 des **indicateurs moyens de performance très inférieurs à la moyenne** des établissements de la petite exploitation<sup>9</sup> implantés dans une unité urbaine de France métropolitaine de moins de 10 000 habitants :

- 42 entrées par fauteuil (80 en moyenne de sa catégorie), ce qui peut s'expliquer en partie par la grande capacité de la salle (254 places) ;
- 17 entrées par séance (25 en moyenne de sa tranche) ;
- Un taux de remplissage de 6,8% (12,7% en moyenne de sa strate), dû en partie à la jauge de la salle.

<sup>8</sup> En plus du classement Art et Essai, le CNC peut attribuer trois labels (cumulatifs) attestant d'un travail d'animation et de programmation spécifique dans trois domaines :

- *Jeune public* (JP) : programmation significative, régulière et systématique - sur temps scolaire et hors temps scolaire - de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne du label *Jeune public* (les films sont labellisés *Jeune public* par le groupe Jeune Public de l'AFCAE) ;
- *Recherche et découverte* (RD) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne du label *Recherche et découverte* (le label *Recherche et découverte* est attribué par le Collège de recommandation) ;
- *Patrimoine et répertoire* (PR) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne du label *Patrimoine et répertoire* (en cas de ressortie, le film est labellisé *Patrimoine et répertoire* par le Collège de recommandation, sachant que les films recommandés de plus de 20 ans bénéficient d'une attribution automatique de ce label).

<sup>9</sup> Selon l'usage professionnel, les établissements cinématographiques font l'objet d'un classement en trois catégories :

- La petite exploitation regroupe les cinémas qui réalisent moins de 80 000 entrées annuelles ;
- La moyenne exploitation comprend ceux qui réalisent entre 80 000 et 450 000 entrées par an ;
- La grande exploitation compte tous les établissements qui enregistrent plus de 450 000 entrées annuelles.

Sa **recette moyenne par entrée** s'est élevée à **4,17 €** en 2019 contre 5,04 € en moyenne de sa catégorie, un écart qui s'explique notamment par sa **grille tarifaire particulièrement attractive**<sup>10</sup> et son **travail auprès du jeune public**, à la fois dans le cadre scolaire (voir partie 3.3), mais aussi hors temps scolaire (voir [www.cinemaconfluent.com/ptits-cinephiles/](http://www.cinemaconfluent.com/ptits-cinephiles/)).

Par ailleurs, Aiguillon apparaît comme l'une des unités les moins bien équipées dans la strate des unités urbaines métropolitaines de moins de 10 000 habitants équipées d'au moins un cinéma<sup>11</sup>, dont l'équipement moyen est de 1,4 écran. Cette faiblesse de l'équipement au regard de la population de la ville et du territoire explique aussi en partie des **résultats de fréquentation inférieurs à ce qui est observé dans cette catégorie d'agglomération** (en moyenne 23 400 entrées par établissement en 2019). L'unité urbaine d'Aiguillon a enregistré en moyenne **2,3 entrées par habitant en 2019, soit un indice de fréquentation près de 2 fois inférieur à la moyenne** de sa strate, qui s'élevait à 4,3 entrées par habitant en 2019.

### Vue nocturne du parvis du CINÉMA CONFLUENT à Aiguillon



Source : page Facebook du CINÉMA CONFLUENT

- Consciente de l'inadaptation de l'établissement actuel à la demande du public d'Aiguillon et de son bassin de vie, la Ville d'Aiguillon, en lien avec l'association Cinéma Confluent, souhaite **rénovier et agrandir le cinéma de la commune** afin de :
- Doter la localité et son bassin de vie d'un **cinéma moderne, conforme aux normes techniques et de sécurité en vigueur**, ainsi qu'aux **standards de confort** actuels ;
  - **Augmenter la fréquentation** du cinéma ;
  - **Valoriser l'image de Ville** à travers un équipement culturel de nouvelle génération performant et attractif.

<sup>10</sup> Plein tarif : 6,00 € ; tarif réduit (étudiants et seniors) : 5,50 € ; tarif abonné : 5,50 € (carte de 5 places à 27,50 € ; non nominative, valable un an) ; tarif adhérent : 5,00 € (adhésion : 12 € / 15 € – 20 € / 25 € pour un couple ; nominative ; valable un an) ; tarif réduit (moins de 14 ans et demandeurs d'emploi) : 4,00 € ; tarif unique pour tous pour les films de moins d'une heure : 3,50 €.

<sup>11</sup> Soit 29,1% des unités urbaines métropolitaines de cette strate en 2019 et 12,3% de la population 2015 de ces agglomérations (source : CNC / INSEE - recensement 2015, délimitation 2010).



## LE REX à Tonneins

Le cinéma municipal de Tonneins (9 000 habitants) a récemment fait l'objet d'**importants travaux de rénovation et d'extension**<sup>12</sup> :

- Réhabilitation des 2 salles existantes et des accès : changement des sols, remplacement des sièges, amélioration de l'accessibilité, etc. ;
- Extension et réaménagement du hall d'accueil qui, fort de ses 200 m<sup>2</sup>, abrite désormais deux caisses, ainsi qu'un point de restauration et un espace de convivialité ;
- Amélioration de l'aspect extérieur : agrandissement et embellissement de la façade, remise à neuf du parvis et du trottoir, etc. ;
- Construction et aménagement d'une troisième salle de 87 places.

Inauguré en mai 2021, le nouveau bâtiment du REX compte donc désormais **3 écrans** et environ 400 places.

Confiée à l'entente Saint-Louis, sa programmation **mixte généraliste / Art et Essai** (43% de séances Art et Essai en 2019) s'est déclinée sur 18 séances hebdomadaires par salle en moyenne en 2019. **Classé Art et Essai avec les trois labels**, LE REX a enregistré **33 000 à 35 000 entrées annuelles** sur les dernières années pic, avec un pic à 36 000 en 2019 (voir partie 2.2.).

Après extension, par prudence compte tenu des effets de la crise sanitaire, l'exploitant vise **45 000 entrées** (réalisée en 2016, l'étude de marché prévoyait à terme 52 000 entrées).

### Nouveau bâtiment du REX à Tonneins



Source : mairie-tonneins.fr

<sup>12</sup> Sources : [mairie-tonneins.fr/1/grand-chantier/cinema-rex](http://mairie-tonneins.fr/1/grand-chantier/cinema-rex) et [actu.fr/nouvelle-aquitaine/tonneins\\_47310/lot-et-garonne-a-tonneins-le-nouveau-cinema-rex-est-arrive\\_41369070.html](http://actu.fr/nouvelle-aquitaine/tonneins_47310/lot-et-garonne-a-tonneins-le-nouveau-cinema-rex-est-arrive_41369070.html)

### 2.1.3 Les pôles attractifs autour de la ZIC

#### Le pôle cinématographique d'Agen

##### Le STUDIO FERRY

LE STUDIO FERRY a ouvert à Agen en décembre 2013, en remplacement du mono-écran LES MONTREURS D'IMAGES (voir partie 2.2). **Classé Art et Essai avec les trois labels**, il est exploité par l'association Les Montreurs d'Images dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) de la Ville d'Agen.

Cet établissement de **2 salles** et près de 290 places situé en bordure du centre-ville d'Agen a organisé 26 séances hebdomadaires par écran en moyenne en 2019.

Réalisée par VÉO, sa programmation suit une **ligne éditoriale résolument Art et Essai** (89% de séances dédiées à ce segment en 2019).

Le STUDIO FERRY a atteint 57 000 entrées en 2014, dès sa première année pleine de fonctionnement et, en 2018 et 2019, **sa fréquentation a dépassé la barre des 60 000 entrées annuelles** (65 000 entrées en 2019).

#### La façade du STUDIO FERRY à Agen



Source : gl-architectes.com

## Le CGR

Implanté à moins de 200 mètres du STUDIO FERRY, autour de la même Place du 14 Juillet, le CGR d'Agen a lui aussi ouvert ses portes fin 2013, en remplacement du CARNOT, complexe traditionnel de centre-ville de 8 écrans et 1 400 places (voir partie 2.2).

Ce cinéma de **10 écrans** et environ 1 600 places propose une **programmation généraliste** (21% de séances Art et Essai en 2019) sur 37 séances hebdomadaires par salle en moyenne en 2019.

Ce multiplexe, qui s'est doté en novembre 2019 de la technologie sonore Dolby Atmos<sup>13</sup>, réalise **entre 305 000 et 345 000 entrées par an** (325 000 entrées en 2019).

### La façade du CGR d'Agen



Source : cgrcinemas.fr

<sup>13</sup> Source : [www.ladepeche.fr/2020/01/08/330-000-spectateurs-sur-lannee-au-cgr-dagen,8646815.php](http://www.ladepeche.fr/2020/01/08/330-000-spectateurs-sur-lannee-au-cgr-dagen,8646815.php)



### Le GRAND ÉCRAN à Villeneuve-sur-Lot

Villeneuve-sur-Lot (22 000 habitants) est équipée d'un complexe généraliste de centre-ville, le CINÉMA GRAND ÉCRAN (ex-CYRANO), qui compte désormais **6 écrans** et près de 730 sièges.

Cet établissement a en effet ouvert **2 nouvelles salles** en décembre 2019, représentent 144 places supplémentaires. Cette extension s'est accompagnée d'une opération de rénovation et de gradinage de la grande salle. Le hall a également été agrandi et habillé d'un mur-rideau en verre en façade. Le cinéma de Villeneuve-sur-Lot était déjà passé de 3 à 4 écrans en octobre 2015, après son rachat par le groupe GRAND ÉCRAN à l'automne 2013.

Il propose une **programmation grand public** (13% de séances Art et Essai en 2018), qui s'est déclinée sur 24 séances hebdomadaires par écran en moyenne en 2019.

LE GRAND ÉCRAN réalisait **80 000 à 90 000 entrées par an sur 4 salles** depuis 2016 (88 000 entrées en 2019). Avant la crise sanitaire, son exploitant affichait un **objectif de 150 000 entrées annuelles** à terme, avec 2 écrans supplémentaires (sources : *Le Film Français* et *BoxOffice Pro*).

#### Vue du CINÉMA GRAND ÉCRAN de Villeneuve-sur-Lot



Source : sudouest.fr

### LE PLAZA à Marmande

Ouvert depuis janvier 2010, le nouveau cinéma de Marmande (29 000 habitants) est équipé de **4 salles** et environ 510 places (voir partie 2.2). Programmé par l'entente de programmation VÉO, il a proposé 24 séances hebdomadaires par écran en 2019 et suit une **ligne éditoriale mixte généraliste / Art et Essai** (34% de séances avec des films recommandés en 2019).

**Classé Art et Essai avec les trois labels**, ce cinéma associatif réalise **entre 100 000 et 120 000 entrées** annuelles depuis 2015 (116 000 en 2019).

La façade du PLAZA à Marmande



Source : leplazamarmande.fr

### Situation et équipement des cinémas dans et autour de la ZIC

Établissements dans la ZIC							
Commune	Population commune 2018	Unité urbaine	Population unité urbaine	Enseigne	Temps d'accès au projet <sup>14</sup>	Écrans	Places
Aiguillon	4 416	Aiguillon	4 692	CINÉMA CONFLUENT	0	1	254
		Zone primaire	12 788	-	-	1	254
Tonneins	9 107	Tonneins	9 964	LE REX	14	3	407
		Zone secondaire	18 981	-	-	3	407
		<b>Total ZIC</b>	<b>31 769</b>	-	-	<b>4</b>	<b>661</b>

Principaux établissements autour de la ZIC							
Commune	Population commune 2018	Unité urbaine	Population unité urbaine	Enseigne	Temps d'accès au projet <sup>14</sup>	Écrans	Places
Agen	33 012	Agen	80 668	CGR	35	10	1 595
Agen	33 012	Agen	80 668	STUDIO FERRY	35	2	288
Marmande	17 534	Marmande	28 627	LE PLAZA	35	4	513
Villeneuve-sur-Lot	21 915	Villeneuve-sur-Lot	48 356	GRAND ÉCRAN	37	6	725

Source : Hexacom d'après INSEE et CNC

<sup>14</sup> Temps d'accès moyen en voiture depuis l'établissement concerné jusqu'au CINÉMA CONFLUENT (rue Thiers à Aiguillon), sur la base d'un départ le samedi 11 septembre 2021 à 20h00.

### Résultats des cinémas dans et autour de la ZIC

Établissements dans la ZIC								
Commune	Enseigne	Écrans	Entrées 2018	Entrées 2019	Évol. entrées 18-19	Taux de remplissage 2019	Prix moyen arrondi 2019	Entrées / séance 2019
Aiguillon	CINÉMA CONFLUENT	1	10 900	10 700	-1,8%	6,8%	4,20 €	17
	Zone primaire	1	10 900	10 700	-1,8%	6,8%	4,20 €	17
Tonneins	LE REX	3	34 600	36 200	+4,6%	11,9% <sup>15</sup>	5,30 €	19
	Zone secondaire	3	34 600	36 200	+4,6%	11,9%	5,30 €	19
	<b>Total ZIC</b>	<b>4</b>	<b>45 500</b>	<b>46 900</b>	<b>+3,1%</b>	<b>9,7%</b>	<b>5,10 €</b>	<b>19</b>

Principaux établissements autour de la ZIC								
Commune	Enseigne	Écrans	Entrées 2018	Entrées 2019	Évol. entrées 18-19	Taux de remplissage 2019	Prix moyen arrondi 2019	Entrées / séance 2019
Agen	CGR	10	306 400	325 200	+6,1%	10,4%	7,20 €	17
Agen	STUDIO FERRY	2	65 900	64 600	-2,0%	17,0%	5,00 €	25
Marmande	LE PLAZA	4	112 200	116 400	+3,7%	18,6%	6,50 €	24
Villeneuve-sur-Lot	GRAND ÉCRAN	6	81 100	87 700	+8,1%	11,9% <sup>16</sup>	6,70 €	17

Source : Hexacom d'après CNC

<sup>15</sup> LE REX à Tonneins a inauguré sa troisième salle de 87 fauteuils le 19 mai 2021. Les indicateurs 2019 de ce cinéma sont donc calculés sur la base de l'ancienne jauge (2 écrans et 320 places).

<sup>16</sup> Le GRAND ÉCRAN de Villeneuve-sur-Lot a ouvert 2 nouvelles salles en décembre 2019, représentant conjointement 144 places supplémentaires. Les indicateurs 2019 de ce complexe sont donc calculés sur la base de l'ancienne jauge (4 salles et 581 places).

## La diffusion cinématographique dans et autour de la ZIC

Établissements dans la ZIC								
Commune	Enseigne	Écrans	Semaines d'activité 2019	Nombre de séances 2019	Séances / semaine d'activité / salle 2019	Nombre de films 2019	Nombre de films / semaine <sup>17</sup>	Programmeur ou circuit
Aiguillon	CINÉMA CONFLUENT	1	52	621	12	270	5 à 7	SAINT-LOUIS
	Zone primaire	1	-	621	-	-	-	-
Tonneins	LE REX	3	53	1 903	18 <sup>15</sup>	429	10 à 12	SAINT-LOUIS
	Zone secondaire	3	-	1 903	-	-	-	-
	<b>Total ZIC</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>2 524</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Principaux établissements autour de la ZIC								
Commune	Enseigne	Écrans	Semaines d'activité 2019	Nombre de séances 2019	Séances / semaine d'activité / salle 2019	Nombre de films 2019	Nombre de films / semaine <sup>17</sup>	Programmeur ou circuit
Agen	CGR	10	53	19 679	37	317	16 à 18	Groupe CGR
Agen	STUDIO FERRY	2	51	2 634	26	418	14 à 16	VÉO
Marmande	LE PLAZA	4	52	4 891	24	335	13 à 16	VÉO
Villeneuve-sur-Lot	GRAND ÉCRAN	6	53	5 069	24 <sup>16</sup>	143	10 à 12	Groupe GRAND ÉCRAN

Source : Hexacom d'après CNC et sites internet des établissements concernés

<sup>17</sup> Sur la base de la programmation des cinémas concernés fin septembre et début octobre 2021.

## L'Art et Essai dans et autour de la ZIC

Établissements dans la ZIC						
Commune	Enseigne	Écrans	Part de films Art et Essai 2019	Part de séances Art et Essai 2019 <sup>18</sup>	Part d'entrées Art et Essai 2019	Classement Art et Essai et labels 2021 <sup>19</sup>
Aiguillon	CINÉMA CONFLUENT	1	59%	51%	57%	JP et PR
	Zone primaire	1	-	51%	57%	-
Tonneins	LE REX	3	55%	43%	30%	RD, JP et PR
	Zone secondaire	3	-	43%	30%	-
<b>Total ZIC</b>	-	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>44%</b>	<b>36%</b>	<b>-</b>

Principaux établissements autour de la ZIC						
Commune	Enseigne	Écrans	Part de films Art et Essai 2019	Part de séances Art et Essai 2019 <sup>18</sup>	Part d'entrées Art et Essai 2019	Classement Art et Essai et labels 2021 <sup>19</sup>
Agen	CGR	10	34%	21%	14%	Non classé
Agen	STUDIO FERRY	2	88%	89%	84%	RD, JP et PR
Marmande	LE PLAZA	4	56%	34%	23%	RD, JP et PR
Villeneuve-sur-Lot	GRAND ÉCRAN	6	18%	13%	12%	Non classé

Source : Hexacom d'après CNC

### 2.1.4 Les projets dans et autour de la zone

Outre le projet d'agrandissement du CINÉMA CONFLUENT, on recense un autre projet d'extension autour de la ZIC : le **STUDIO FERRY d'Agén va se doter d'une troisième salle de 70 places**. Son ouverture est prévue pour la fin de l'année 2023<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Ratio calculé sur le total des séances, tous types de programmes inclus, à savoir : films de long métrage, films de court métrage et programmes hors film (captations de spectacles vivants et d'événements sportifs, programmes audiovisuels, ciné-conférences *Connaissance du Monde...*).

<sup>19</sup> Classement définitif après tenue de la commission nationale d'appel.

<sup>20</sup> Source : [www.ladepeche.fr/2021/09/09/la-troisieme-salle-des-montreurs-operationnelle-fin-2023-9778417.php](http://www.ladepeche.fr/2021/09/09/la-troisieme-salle-des-montreurs-operationnelle-fin-2023-9778417.php)

## 2.2 Évolution de la fréquentation des cinémas de la zone

L'observation de la fréquentation des deux établissements de la ZIC au cours des vingt dernières années (2000-2019) fait apparaître une **grande stabilité de leurs niveaux d'entrées** sur la période (voir graphique en page suivante) :

- Le **CINÉMA CONFLUENT** oscille en effet de façon quasi-constante **entre 9 000 et 12 000 entrées** annuelles sur les deux dernières décennies, sauf en 2004 et 2009, années où sa fréquentation a diminué autour de 8 000 entrées (respectivement 7 800 et 8 200 entrées), sans explication apparente à ces baisses ponctuelles ;
- Avec l'ouverture de sa deuxième salle en 2001, **LE REX** a vu sa fréquentation bondir à près de 32 000 entrées dès 2002 (contre 16 000 entrées en 2001 et 9 000 à 10 000 entrées les années précédentes) et rester ensuite autour de **30 000 entrées** annuelles **jusqu'en 2007** (de 28 000 à 32 000 entrées par an). L'année suivante, le cinéma de Tonneins franchi la barre des 34 000 entrées et jouira **jusqu'en 2012 d'une période de plus forte fréquentation, entre 35 000 et 38 000 entrées** par an. Depuis 2013, l'établissement connaît une légère érosion de sa fréquentation, qui est redescendue autour de **33 000 à 35 000 entrées** annuelles, à l'exclusion d'une baisse à 31 000 entrées en 2013 (année de repli de la fréquentation cinématographique à l'échelle nationale) et d'un pic à 36 000 en 2019 (année de forte fréquentation cinématographique dans l'Hexagone). Cette tendance baissière peut probablement s'expliquer par la modernisation de l'offre cinématographique de Marmande (voir encadré ci-dessous), commune située en dehors de la ZIC, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Tonneins. En dépit de ces légères variations, la fréquentation du REX est restée contenue entre 28 000 et 38 000 entrées par an sur entre 2002 et 2019, et même plus précisément dans une fourchette resserrée **entre 32 000 et 36 000 entrées** annuelles sur la plupart de la période. On peut néanmoins s'attendre à augmentation des entrées du REX dans les prochaines années, avec l'inauguration de son troisième écran en mai 2021.

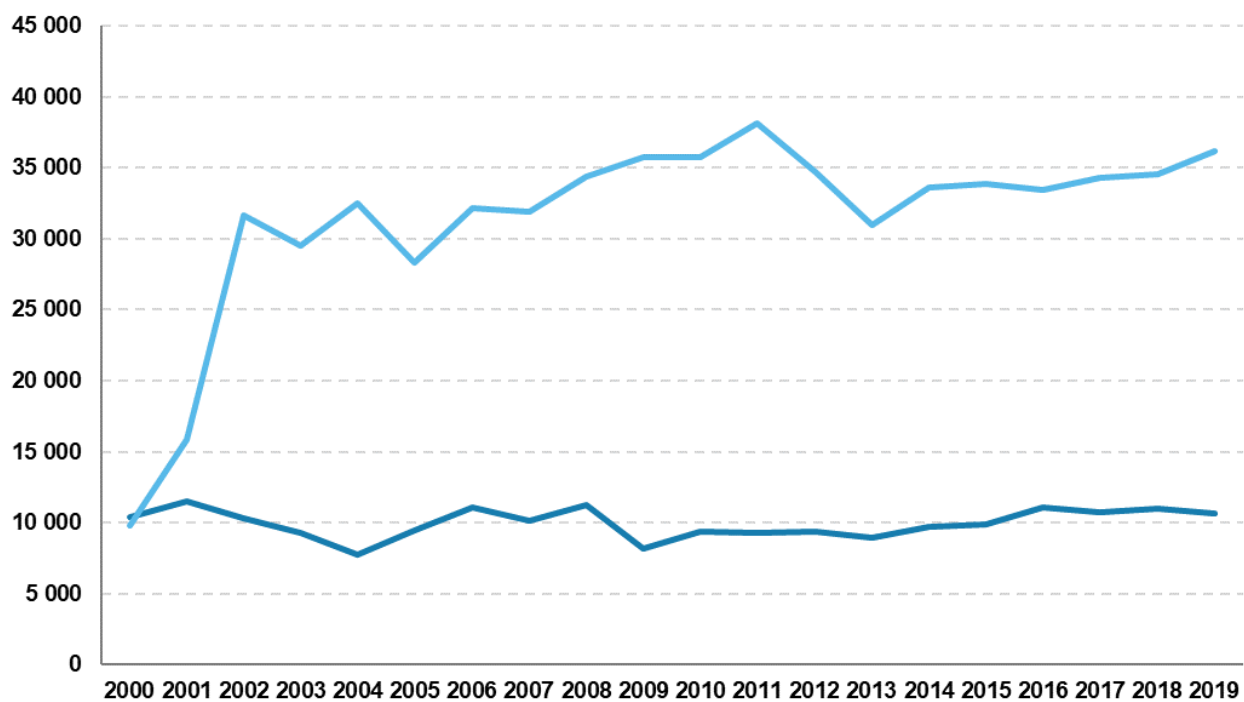
### Restructuration / modernisation de l'offre cinématographique d'Agen et de Marmande

Les deux cinémas historiques d'**Agen** - LE CARNOT (8 écrans) et LES MONTREURS D'IMAGES (1 salle) – ont tous deux été transférés dans des équipements neufs fin 2013. À cette occasion, leurs jauges ont aussi été augmentées : LE CARNOT, devenu CAP'CINÉMA puis CGR, est passé à 10 salles, tandis que le STUDIO FERRY (ex-MONTREURS D'IMAGES) s'est doté d'un deuxième écran (et en ajoutera bientôt un troisième (voir partie 2.1.4)). La ville d'Agen (33 habitants) enregistre ainsi 370 000 à 390 000 entrées annuelles depuis 2014, contre généralement 220 000 à 280 000 entrées par an depuis le début des années 2000.

Ville de 18 000 habitants, **Marmande** possédait deux cinémas historiques, dotés chacun de 2 salles – LE PLAZA et LE COMOEDIA – devenus obsolètes et peu performants. LE PLAZA a fermé début 2006 (sur décision de la Commission de sécurité), LE COMOEDIA en janvier 2010, alors qu'ouvrait le nouveau cinéma LE PLAZA, érigé en lieu et place de l'ancien cinéma éponyme, dont seule la façade a été conservée. Dès 2010, le complexe de nouvelle génération de 4 salles réalise entre 80 000 et 100 000 entrées par an, et atteint 100 000 à 120 000 entrées annuelles depuis 2015, contre 60 000 à 70 000 entrées par an pour les deux anciens cinémas au début des années 2000.

- ➔ Malgré la reconfiguration de l'offre cinématographique autour de la zone (voir encadré ci-dessus), la **fréquentation des cinémas de la ZIC – en particulier celui d'Aiguillon – est restée stable sur les vingt dernières années.**

### Fréquentation des cinémas de la ZIC sur la période 2000-2019 (en nombre d'entrées)



Source : Hexacom d'après CNC



## 3. Le marché potentiel dans le cadre d'un cinéma de proximité à Aiguillon

### 3.1 Présentation de la démarche méthodologique adoptée

#### 3.1.1 Sources des données utilisées pour la modélisation du marché

L'étude de marché présentée ci-dessous a été réalisée par le cabinet Hexacom sur la base des **données sociodémographiques 2018 de l'INSEE** et des **indices de fréquentation cinématographique de l'institut Vertigo pour l'année 2019** (résultats de l'enquête annuelle CinExpert publiés par le CNC).

#### 3.1.2 Deux segments de marché distincts

L'estimation de la fréquentation potentielle d'un cinéma repose sur l'application d'indices de fréquentation nationaux appliqués, après pondération, au territoire de la zone de chalandise. Ces indices nationaux comprennent une part de fréquentation scolaire très faible qui ne reflète pas la réalité des cinémas de proximité, qui développent souvent une part significative de leur programmation en direction du public scolaire. Pour tenir compte de cette réalité, le cabinet Hexacom propose de différencier **deux types de fréquentation** : le marché **commercial** et le marché **scolaire**.

**Deux segments de fréquentation** sont ainsi distingués dans cette modélisation de marché :

- La fréquentation **commerciale** ;
- La fréquentation **scolaire**.

Note : toutes les estimations de fréquentation sont calculées sur une **base annuelle**.

 *Les grilles de calcul détaillées du marché potentiel figurent en **annexe 3**.*

## 3.2 Le marché commercial potentiel

### 3.2.1 Les étapes de l'évaluation du marché commercial potentiel

Le calcul du **potentiel de fréquentation commerciale** d'un établissement cinématographique à Aiguillon suit les quatre étapes suivantes :

1. On calcule le **potentiel théorique de chacune des deux sous-zones** à partir de leur structure par âges, en corrigeant les résultats par les PCS, avec une pondération différente selon la sous-zone (primaire ou secondaire). On utilise pour cela les indices de Vertigo pour l'année 2019 et les données de structure de la population de la zone par âge et par PCS de l'INSEE en 2018.
2. On évalue la **fréquentation commerciale disponible** en déduisant :
  - La part de fréquentation réalisée dans la ZIC par les éventuels autres établissements implantés sur son territoire ;
  - Le cas échéant, la **fuite de fréquentation** vers d'éventuels pôles très attractifs autour de la zone.
3. On estime in fine la **fréquentation commerciale réalisable**, en ajoutant :
  - D'éventuels **transferts d'entrées prélevées sur les autres cinémas** de la zone, susceptibles de voir une partie de leurs entrées se reporter sur le nouvel établissement ;
  - Des **entrées additionnelles** liées aux programmes immobiliers en cours ou engagés sur le territoire de la commune d'Aiguillon.
4. On applique au potentiel global d'entrées commerciales obtenu à l'issue de la troisième étape une **décote**, afin de tenir compte des **conséquences probables à moyen / long terme de la crise sanitaire** due à la pandémie de Covid-19 sur la fréquentation cinématographique.

### 3.2.2 Le potentiel théorique de la ZIC

Les indices de fréquentation de 2019 appliqués à la population 2018 de la zone segmentée par âges et par PCS permettent de déterminer la fréquentation potentielle théorique de la zone, nonobstant la géographie de l'offre dans et autour de la zone.

#### Détermination du marché potentiel théorique de la ZIC d'Aiguillon

	Zone secondaire	Zone primaire	Total ZIC
<b>Population 2018</b>	18 400	12 400	<b>30 800</b>
<b>Fréquentation potentielle théorique</b>	<b>41 600</b>	<b>52 000</b>	<b>93 600</b>
<b>Indice de fréquentation correspondant</b>	2,2579	4,2020	3,0390
<b>Part dans la fréquentation totale</b>	44,4%	55,6%	<b>100,0%</b>

© Hexacom 2021

La ZIC d'Aiguillon est ainsi susceptible de générer un **potentiel de fréquentation théorique d'environ 94 000 entrées**, sur la base de la structure sociodémographique de 2018 et des comportements de fréquentation de 2019.

### 3.2.3 Le marché commercial disponible

Le calcul du potentiel commercial disponible (ou marché commercial résiduel) s'obtient en déduisant du potentiel théorique, d'une part, la part de fréquentation réalisée dans la zone par les cinémas de la zone, compte tenu de l'éloignement et du type d'établissement, et, d'autre part, la part d'entrées captée par d'éventuels pôles cinématographiques très attractifs autour de la ZIC.

#### Fréquentation des cinémas dans la zone

Compte tenu de la nature et du rayonnement du complexe de Tonneins - seul établissement implanté dans la ZIC d'Aiguillon en dehors du CINÉMA CONFLUENT - on considère que **80%** des entrées du **REX** sont générées par une **clientèle domiciliée sur le territoire de la ZIC** (20% en zone primaire et 70% en zone secondaire) et que les spectateurs issus de **communes hors-zone** (clientèle de passage, spectateurs occasionnels) représentent environ **20%** de ses entrées annuelles ;

Sur la base prévisible de 45 000 entrées après l'ouverture de la troisième salle, la fréquentation à déduire représenterait un volume global d'environ **36 000 entrées** réalisées avec la clientèle domiciliée sur ce territoire, et donc un **marché résiduel d'environ 58 000 entrées**.

#### Fuite vers les pôles attractifs

Situés entre 35 et 40 minutes de trajet en voiture du CINÉMA CONFLUENT, **trois pôles cinématographiques situés autour de la zone** – principalement Agen mais aussi, dans une moindre mesure, Marmande et Villeneuve-sur-Lot - **continueront d'exercer une forte influence** sur le public cinématographique de la ZIC d'Aiguillon, malgré l'agrandissement de l'établissement de cette commune.

Sur la base de ce que l'on observe ailleurs et compte tenu des temps de trajet entre ces établissements et le CINÉMA CONFLUENT, les **taux de fuite** peuvent être estimés :

- Entre **20% et 30%** en **zone primaire** ;
- Entre **30% et 40%** en **zone secondaire**.

Soit une **fuite de fréquentation globale évaluée entre 13 000 et 19 000 entrées** et un **potentiel d'entrées disponibles dans la ZIC de 39 000 à 45 000 entrées**.

### 3.2.4 Le marché commercial réalisable

#### Reports d'entrées des autres cinémas existants dans la zone

Il s'agit ici de tenir compte des **entrées ponctionnées sur les autres cinémas de la zone**. Seul le complexe de Tonneins est concerné, or, d'une part, celui-ci dispose d'une clientèle de forte proximité, et, d'autre part, il vient d'être entièrement rénové et doté d'une troisième salle (voir partie 2.1.2). Les reports devraient donc demeurer très limités et sont ainsi évalués à **5% maximum de la fréquentation actuelle du REX**, soit un transfert évalué à **2 000 entrées au plus**.

### L'impact positif des programmes immobiliers prévus à Aiguillon

Grâce à la probable mise en œuvre de plusieurs programmes immobiliers, **la commune d'Aiguillon devrait accueillir d'ici cinq ans 155 nouveaux habitants** (voir partie 1.5.3).

Sur la base de 4,2 entrées par habitant de la zone primaire de la ZIC d'Aiguillon (indice de fréquentation mis en évidence dans le calcul du potentiel théorique de la zone ; voir partie 3.2.2), et en reprenant les taux de fuite de 20% à 30% appliqués à cette même zone primaire dans la partie 3.2.3, on peut estimer que le **supplément de croissance démographique d'Aiguillon** lié à la nouvelle offre de logements sur le territoire de la commune apportera **environ 500 entrées additionnelles** au projet (voir tableau ci-dessous), soit, à terme, une **fréquentation commerciale réalisable** par le projet située **entre 39 000 et 47 000 entrées**.

#### Estimation du potentiel d'entrées supplémentaires du CINÉMA CONFLUENT lié aux programmes immobiliers prévus à Aiguillon

Paramètres	Calcul	Résultat
Nombre de logements créés dans le cadre des projets d'aménagement	A	63
Nombre de ménages à Aiguillon en 2018	B	1 797
Population d'Aiguillon en 2018	C	4 416
Nombre moyen de personnes par ménage à Aiguillon en 2018	C / B = D	2,46
Nombre estimé de nouveaux habitants à Aiguillon à d'ici cinq ans	A x D = E	155
Indice de fréquentation théorique de la zone primaire de la ZIC d'Aiguillon	F	4,20
Fréquentation supplémentaire générée par les nouveaux habitants d'Aiguillon avant évasion	E x F = G	651
Taux de fuite en zone primaire vers les pôles attractifs autour de la ZIC Soit, en entrées à déduire	H	-30% / -20% -195 / -130
<b>Fréquentation supplémentaire générée par les nouveaux habitants d'Aiguillon</b>	<b>G-H</b>	<b>455 – 521</b>

Source : Hexacom d'après Ville d'Aiguillon et INSEE

### 3.2.5 La prise en compte de l'impact de la crise sanitaire et le potentiel de fréquentation commerciale

Dans cette quatrième et dernière étape, il s'agit de tenir compte de l'**impact probable à moyen / long terme de la crise sanitaire** sur la fréquentation cinématographique, en réduisant le potentiel global d'entrées commerciales obtenu à l'étape précédente.

Naturellement, il est encore difficile de mesurer l'ampleur des changements que la crise sanitaire va générer au sein de la filière cinéma, et en particulier dans l'exploitation cinématographique. Néanmoins, il apparaît assez clairement qu'à l'issue de cette crise, les cinémas ne retrouveront pas leur niveau de fréquentation atteint ces dernières années (208,5 millions d'entrées par an en moyenne sur la période 2015-2019) et ce, pour au moins **trois raisons susceptibles de produire un impact structurel sur l'exploitation des films en salles**.

Outre-Atlantique, la crise sanitaire du Covid-19 et la crise économique qu'elle a provoquée a ébranlé le modèle traditionnel de la distribution des films, et ce au détriment des salles de cinéma. En effet, la décision de plusieurs studios américains de **sortir certaines de leurs productions directement sur des services de VàDA** (vidéo à la demande par abonnement) - comme Netflix, Disney+, Amazon Prime Video, HBO Max, etc. - semble avoir initié une **tendance durable**, du moins pour certains films. Ainsi, le scénario le plus probable envisagé pour la période post-pandémie est celui d'une offre réduite de titres hollywoodiens à fort potentiel commercial (les « blockbusters ») dans les salles de cinéma.

En France, ce phénomène devrait engendrer des conséquences non négligeables sur les établissements cinématographiques, qui réalisent chaque année environ **la moitié de leurs entrées avec les films américains** (54% en 2019 et 50% en moyenne sur les cinq dernières années)<sup>21</sup>.

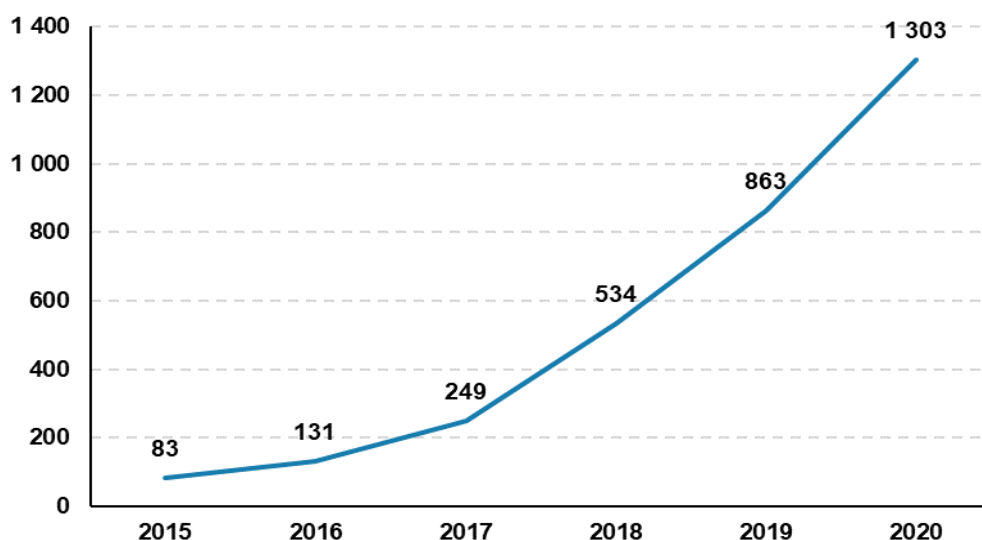
**Part de marché des films américains dans les salles françaises**  
(en % des entrées réalisées avec des films de long métrage)



Source : Hexacom d'après CNC

Hormis l'impact direct d'une baisse du nombre de films américains dans les salles, deux autres phénomènes sont à prendre en compte. Tout d'abord, on peut craindre une **défection du public dit « occasionnel »** (c'est-à-dire les spectateurs qui vont au cinéma au moins une fois par an mais moins d'une fois par mois). Dans ce segment de public, la fréquentation des salles est une habitude peu ancrée. Cette **pratique fragile** pourrait donc se retrouver fortement mise à mal par la **fermeture prolongée des cinémas** et par la **place prépondérante prise ces derniers mois par les offres de streaming** dans nos usages audiovisuels, justement à la faveur de la crise sanitaire. Le marché français de la VàDA a en effet progressé de plus de moitié en 2020 (+51%), atteignant 1,3 milliard d'euros, contre 863 millions d'euros l'année précédente.

**Chiffre d'affaires annuel de la VàDA en France**  
(en millions d'euros)

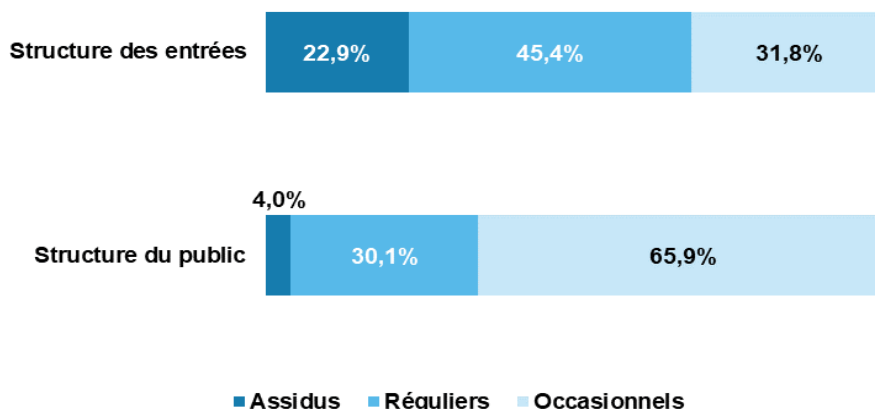


Source : Hexacom d'après CNC - AQOA

<sup>21</sup> Parts de marché calculées sur la fréquentation des films de long métrage, c'est-à-dire hors entrées réalisées par les films de court métrage et les programmes hors film (captation de spectacles vivants, programmes audiovisuels...). Les longs métrages représentent en moyenne 98% du total des entrées annuelles des salles françaises sur la période 2015-2019.

Moins attaché à l'expérience de la salle que le public « habitué » (qui va au cinéma au moins une fois par mois), les spectateurs occasionnels – qui représentent les deux-tiers du public et près d'un tiers des entrées en moyenne sur la période 2015-2019 - pourraient ainsi être **moins nombreux qu'avant à aller au cinéma et/ou le faire moins souvent**.

### Structure des entrées et du public du cinéma en France selon le rythme de fréquentation en moyenne annuelle sur la période 2015-2019<sup>22</sup>



Source : Hexacom d'après CNC - Vertigo (enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus)

Enfin, rappelons que les obligations d'investissement dans la production cinématographique des fournisseurs de VàDA, imposées dans le cadre de la directive européenne relative à la fourniture de services de médias audiovisuels (dite « directive SMA »), vont entraîner une **redéfinition de la chronologie des médias** propre à la France. Cette refonte pourrait conduire à un rapprochement des délais de diffusion pour ces nouveaux opérateurs. La **nouvelle chronologie des médias pourrait donc évoluer vers une configuration globalement moins favorable aux salles de cinéma**, même si la fenêtre d'exclusivité de quatre mois pour l'exploitation sur grand écran demeure acquise.

Les **cinémas de proximité Art et Essai devraient toutefois mieux résister** à ces facteurs d'érosion de la fréquentation que les multiplexes et miniplexes généralistes car, de façon générale, ils bénéficient d'une **clientèle plus fidèle et plus assidue**. Leurs spectateurs témoignent en effet d'un attachement particulier à « leur » cinéma, c'est-à-dire un établissement proche de chez eux et à taille humaine. Le public des salles Art et Essai est aussi souvent **plus cinéophile** et préfère donc généralement l'expérience collective de la salle et le partage d'une œuvre cinématographique sur grand écran au visionnage solitaire d'un film sur un écran de télévision, via un service de *streaming*.

Les cinémas Art et Essai et les petits complexes ont d'ailleurs mieux tiré profit que les autres établissements des quatre mois de réouverture des salles du 22 juin au 29 octobre 2020, entre les deux intervalles de fermeture dues à la crise sanitaire. La répartition des entrées selon les types d'exploitation cinématographique pendant cette période fait en effet apparaître une surreprésentation des cinémas Art et Essai et des établissements de 3 à 7 écrans, au détriment des multiplexes. Ce constat doit toutefois être mis en perspective avec l'offre réduite de films américains pendant cette période<sup>23</sup>.

Compte tenu de ces éléments, le cabinet Hexacom propose, dans une approche prudentielle, d'appliquer une **décote de -8% à -12%** au potentiel global de fréquentation obtenu, soit une **perte de 3 800 à 4 700 entrées**.

<sup>22</sup> 2016-2019 pour la structure des entrées car nombre d'entrées 2015 selon le rythme de fréquentation non disponible.

<sup>23</sup> Pour en savoir plus : [https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/synthese/les-syntheses-du-cnc--la-reouverture-des-salles-de-cinema\\_1382735](https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/synthese/les-syntheses-du-cnc--la-reouverture-des-salles-de-cinema_1382735)

### 3.2.6 Synthèse de l'estimation du potentiel de fréquentation commerciale du CINÉMA CONFLUENT

1. Sur la base des comportements de fréquentation de 2019, le territoire de la ZIC est susceptible de générer annuellement environ **94 000 entrées commerciales**, nonobstant l'environnement cinématographique.
  2. Environ **36 000 entrées sont réalisées par le cinéma de Tonneins** avec la clientèle domiciliée sur ce territoire, soit un **marché disponible d'environ 58 000 entrées**. L'attractivité des pôles cinématographiques précités nécessite par ailleurs de prendre en compte une **évasion de la clientèle**, et donc des entrées réalisables, dans une fourchette allant de **13 000 à 19 000 entrées**, en l'état actuel du paysage cinématographique, ce qui porte la fréquentation potentielle disponible **entre 39 000 et 45 000 entrées**.
  3. L'opération de rénovation-extension de l'établissement d'Aiguillon pourrait par ailleurs produire un **léger impact sur le REX de Tonneins** pour un report total estimé à **2 000 entrées maximum**. Par ailleurs, la **nouvelle population d'Aiguillon** résidant dans les logements neufs programmés sur le territoire de la commune d'ici cinq ans pourrait représenter **environ 500 entrées** supplémentaires pour le CINÉMA CONFLUENT.
  4. Les conséquences potentiellement durables de la **crise sanitaire** sur la fréquentation cinématographique pourrait réduire de **4 000 à 5 000 entrées** le potentiel commercial du projet.
- ➔ In fine, le **marché commercial potentiel du CINÉMA CONFLUENT après rénovation-extension** - et en tenant compte d'un **impact de la crise sanitaire** sur son potentiel de fréquentation - est donc estimé **entre 35 000 et 44 000 entrées**.



### Estimation du marché commercial réalisable

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2018 de la zone	18 400	12 400	<b>30 800</b>
Fréquentation potentielle théorique de la ZIC	41 600	52 000	<b>93 600</b>
Fréquentation des cinémas de la zone à déduire	-27 000	-9 000	<b>-36 000</b>
Potentiel d'entrées commerciales avant évacuation vers les pôles attractifs	14 600	43 000	<b>57 600</b>
Impact des pôles attractifs autour de la zone (Agen, voire Marmande ou Villeneuve-sur Lot)	-40% / -30%	-30% / -20%	
Soit, en entrées à déduire	-5 800 / -4 400	-12 900 / -8 600	<b>-18 800 / -13 000</b>
Fréquentation commerciale potentielle disponible	8 800 / 10 200	30 100 / 34 400	<b>38 900 / 44 600</b>
Reports d'entrées à ajouter			
Le REX à Tonneins (0 / +5%)			<b>0 / +2 300</b>
Fréquentation commerciale réalisable			<b>38 900 / 46 900</b>
Prise en compte des programmes immobiliers à Aiguillon			<b>+500</b>
Fréquentation commerciale réalisable à terme, avant prise en compte de l'impact de la crise sanitaire			<b>39 300 / 47 400</b>
Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire			-12 % / -8%
Soit, en entrées à déduire			<b>-4 700 / -3 800</b>
Fréquentation réalisable à terme, avec prise en compte de l'impact de la crise sanitaire			<b>34 600 / 43 600</b>

© Hexacom 2021

### 3.3 Le marché scolaire potentiel

La CCCCP compte environ 2 500 élèves scolarisés sur son territoire à la rentrée 2021-2022 (voir détail dans le tableau ci-dessous), dont **environ 2 200 susceptibles d'être concernés par les trois dispositifs scolaires nationaux d'éducation à l'image**, à savoir : *École et cinéma* – destiné aux élèves de GSM (grandes section de maternelle) et d'école élémentaire - *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*<sup>24</sup>.

#### Effectifs des établissements scolaires de la CCCCP à la rentrée 2021-2022

Établissements scolaires	Nombre d'élèves
Écoles primaires d'Aiguillon	432
Écoles primaires des autres communes de la CCCCP	1 118
<b>Total écoles primaires de la CCCCP</b>	<b>1 550</b>
<i>Dont GSM et écoles élémentaires</i> <sup>25</sup>	<i>1 208 (estimation)</i>
<b>Collège Stendhal d'Aiguillon</b>	<b>442</b>
<b>Lycée Stendhal d'Aiguillon (enseignement général et technologique)</b>	<b>551</b>
<b>Total</b>	<b>2 543</b>
<i>Dont GSM, écoles élémentaires, collège et lycée</i>	<i>2 201 (estimation)</i>

Sources : Ville d'Aiguillon et CCCCP

Le CINÉMA CONFLUENCE **réalise cependant l'essentiel de ses entrées scolaires sur des séances hors dispositifs**, appelées aussi « séances à la demande », et qui peuvent être organisées à l'initiative du cinéma, des collectivités locales ou des établissements scolaires, comme c'est surtout le cas à Aiguillon. Les enseignants des établissements scolaires de la CCCCP – en particulier des écoles primaires - souhaitent en effet pouvoir montrer à leurs élèves des films de leur choix, en rapport avec les sujets abordés dans le cadre du programme scolaire, plutôt que d'être contraints de choisir parmi la liste des titres proposés dans le cadre des dispositifs.

De plus, **la CCCCP offre chaque année à Noël une séance de cinéma à tous les enfants des écoles élémentaires** de l'intercommunalité, ce qui représente environ 1 000 entrées.

En intégrant cette opération spéciale de la CCCCP, **les séances à la demande représentent généralement les trois-quarts des entrées scolaires** du CINÉMA CONFLUENCE (voir tableau en page suivante).

<sup>24</sup> Rappelons que chaque dispositif permet aux élèves des établissements d'une commune (ou d'une communauté de communes si des moyens de transport scolaire sont organisés), qu'ils soient publics ou privés, de se rendre trois fois dans l'année au cinéma dans le cadre d'un projet pédagogique. Cependant, dans certains départements, la fréquence peut aller à quatre, cinq, voire six séances dans l'année pour les établissements les plus dynamiques.

<sup>25</sup> Pour les écoles maternelles dont la répartition des élèves entre les différentes sections n'est pas connue, on considère que la GSM représente un tiers des effectifs totaux de l'établissement. De la même manière, pour les écoles primaires dont la répartition des élèves entre classes de maternelle et d'élémentaire n'est pas connue, on considère que la maternelle et la primaire représentent respectivement 3/8<sup>ème</sup> et 5/8<sup>ème</sup> des effectifs totaux de l'établissement (et que la GSM représente donc 1/8<sup>ème</sup> des effectifs).

## Fréquentation scolaire 2018-2019 du CINÉMA CONFLUENT

	Nombre d'entrées	Part des entrées
Dispositif <i>École et cinéma</i>	493	10%
Dispositif <i>Collège au cinéma</i>	576	12%
Spécialité Cinéma-Audiovisuel du lycée Stendhal <sup>26</sup>	173	3%
<b>Total entrées scolaires sur les trois dispositifs nationaux</b>	<b>1 242</b>	<b>25%</b>
Entrées scolaires hors dispositifs	3 724	75%
<i>Dont séance de Noël offerte par la CCCCCP</i>	<i>~1 000</i>	<i>~20%</i>
<b>Total entrées scolaires 2018-2019</b>	<b>4 966</b>	<b>100%</b>
<i>Part de la fréquentation totale du CINÉMA CONFLUENT (moyenne 2018-2019)</i>		<b>46%</b>

Source : CINÉMA CONFLUENT

Compte tenu du fonctionnement spécifique du cinéma scolaire au CINÉMA CONFLUENT, qui repose en grande partie sur des séances à la demande très récurrentes, le cabinet Hexacom propose d'**évaluer le potentiel scolaire du projet sur la base sur résultats actuels déjà très significatifs de l'établissement**, en considérant que ce dernier maximise déjà le potentiel d'entrées scolaires au sein de la CCCCCP et qu'il ne reste pas de marché scolaire supplémentaire significatif à développer sur ce territoire.

Précisons toutefois que la cinquantaine d'étudiants scolarisés au lycée Stendhal d'Aiguillon en **BTS Économie Sociale et Familiale** – qui n'entrent pas dans le cadre de la fréquentation scolaire telle qu'évaluée dans cette étude - représentent une **perspective supplémentaire de développement de la fréquentation** globale du cinéma d'Aiguillon, en lien avec le pass Culture<sup>27</sup>.

→ La fréquentation scolaire réalisable par un cinéma à Aiguillon est ainsi estimée à environ **5 000 entrées**.

<sup>26</sup> L'enseignement Cinéma-Audiovisuel du lycée Stendhal d'Aiguillon est proposé sous forme d'option facultative et/ ou de spécialité (trois heures d'enseignement hebdomadaire de la seconde à la terminale dans le premier cas, quatre heures hebdomadaires en première puis six heures hebdomadaires en terminale dans le second). Le lycée d'Aiguillon est par ailleurs le seul établissement scolaire du département à offrir cet enseignement (pour plus d'informations, voir [www.citescolairestendhal.fr/ADI/files/bibliotheque/CINE.pdf](http://www.citescolairestendhal.fr/ADI/files/bibliotheque/CINE.pdf)).

<sup>27</sup> Pour plus d'informations, voir <https://pass.culture.fr>

### 3.4 Conclusion sur la fréquentation globale réalisable par le projet

Le marché réalisable par LE CINÉMA CONFLUENT est évalué **entre 40 000 et 50 000 entrées** annuelles, dont :

- **88% à 90% de fréquentation commerciale ;**
- **10% à 12% d'entrées scolaires.**

#### Synthèse de la fréquentation réalisable par le CINÉMA CONFLUENT

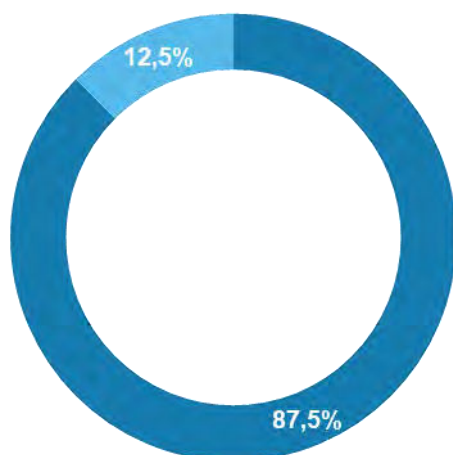
Entrées potentielles	
<b>Fréquentation potentielle estimée</b>	
Fréquentation commerciale	34 600 – 43 600
Fréquentation scolaire	5 000
<b>Total</b>	<b>39 600 – 48 600</b>
<b>Fréquentation potentielle arrondie</b>	<b>40 000 – 49 000</b>
<b>Fourchette de fréquentation retenue</b>	<b>40 000 – 50 000</b>

© Hexacom 2021

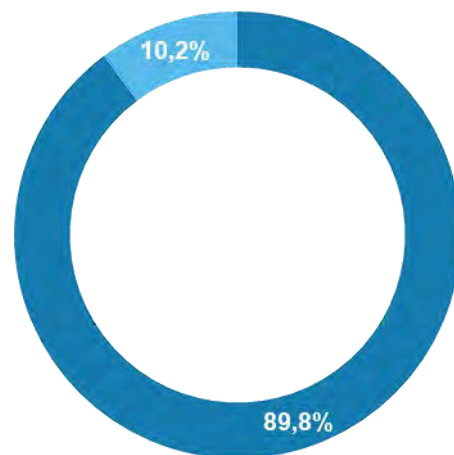
- ➔ La **fréquentation potentielle totale** d'un cinéma à Aiguillon est estimée **entre 40 000 et 50 000 entrées**, dont 10% à 12% sur des séances scolaires.
- ➔ Avec **45 000 entrées en moyenne**, le volume d'entrées du CINÉMA CONFLUENT serait ainsi **4 fois plus élevé** que son niveau de fréquentation en 2019 (11 000 entrées).

#### Répartition de la fréquentation réalisable par le CINÉMA CONFLUENT

Hypothèse basse



Hypothèse haute



■ Fréquentation commerciale ■ Fréquentation scolaire

© Hexacom 2021

## 4. La capacité adaptée au marché réalisable par le projet

### 4.1 La méthode suivie

Le dimensionnement d'un établissement cinématographique s'obtient en utilisant le **taux de remplissage** moyen des **établissements de même catégorie**, sur la base d'un **nombre moyen annuel de séances par salle**.

Pour le projet d'Aiguillon, le **nombre de salles et de fauteuils adapté au marché potentiel** a été déterminé en prenant appui sur la **configuration et les ratios de fonctionnement** d'un **échantillon de dix cinémas de proximité présentant les caractéristiques suivantes** (voir tableau ci-dessous) :

- Une implantation dans une **unité urbaine entre 3 000 et 6 000 habitants** ;
- Une capacité de **2 ou 3 salles** ;
- Un **équipement récent** (de nouvelle génération) ou **modernisé** ;
- Classés **Art et Essai**.

**Caractéristiques des cinémas du panel**  
(classés par nombre d'entrées croissant)

Unité urbaine	Population unité urbaine 2018	Enseigne	Écrans	Places	Entrées 2019	Classement Art et Essai et labels 2021 <sup>28</sup>
Combourg	5 945	CHATEAUBRIAND	2	296	35 000	Labels RD et JP
Quiberon	4 640	LE PARADIS	2	242	38 800	Label JP
Jonzac	5 293	FAMILIA	2	354	40 000	Labels RD et JP
Barbezieux-Saint-Hilaire	4 678	LE CLUB	2	239	41 800	Labels RD et JP
Mamers	5 733	REX	2	271	44 700	Labels RD, JP et PR
Héric	6 168	LE GEN ÉRIC	3	621	45 700	Labels JP et PR
Cadillac	5 408	LUX	2 <sup>29</sup>	286	49 000	Labels RD et JP
Sézanne	4 756	SEZ ART	2	319	50 800	Labels JP et PR
Beaurepaire	5 883	L'ORON	2	374	59 500	Labels RD et JP
Saint-Martin-en-Haut	3 885	CINÉMA PARADISO	2	299	71 700	Labels RD, JP et PR
<b>Moyenne panel</b>			<b>2</b>	<b>330</b>	<b>47 700</b>	

Source : Hexacom d'après INSEE et CNC

Afin d'évaluer la capacité d'un éventuel projet, le cabinet Hexacom a ainsi retenu les **modalités de fonctionnement** suivantes, qui – pour la plupart - correspondent à la moyenne du panel étudié (voir tableau en page suivante) :

- Une ouverture annuelle sur **52 « semaines cinéma »** (1 semaine de fermeture annuelle) ;
- **19 séances** par semaine et par écran moyenne (contre 12 séances hebdomadaires en 2019) ;
- Un taux de remplissage de **15%** ;
- Une jauge moyenne de **140 fauteuils par salle** (la moyenne de l'échantillon s'élève elle à 160 fauteuils par salle, ce qui apparaît relativement élevé, dans la mesure où plusieurs de ces complexes ont été créés par adjonction d'une (ou deux) salle à un cinéma mono-écran de grande capacité (Jonzac, Héric...) ; la jauge moyenne des complexes de proximité de nouvelle génération se situe plutôt entre 130 et 140 places par salle).

<sup>28</sup> Classement définitif après tenue de la commission nationale d'appel.

<sup>29</sup> Ce cinéma a ouvert une seconde salle en octobre 2018.

**Ratios de fonctionnement et d'équipement des cinémas du panel**  
(classés par nombre d'entrées croissant)

Unité urbaine	Enseigne	Semaines 2019	Séances hebdomadaires par salle	Taux de remplissage	Capacité moyenne par salle
Combourg	CHATEAUBRIAND	53	13	17,6%	148
Quiberon	LE PARADIS	53	17	18,1%	121
Jonzac	FAMILIA	53	15	14,7%	177
Barbezieux-Saint-Hilaire	LE CLUB	53	17	18,9%	120
Mamers	REX	52	23	13,6%	136
Héric	LE GEN ÉRIC	52	8	18,8%	207
Cadillac	LUX	53	22	14,6%	143
Sézanne	SEZ ART	53	27	11,1%	160
Beaurepaire	L'ORON	48	21	15,7%	187
Saint-Martin-en-Haut	CINÉMA PARADISO	53	30	15,0%	150
Moyenne panel		52	19	14,8%	157

Source : Hexacom d'après INSEE et CNC

## 4.2 Détermination de la jauge

Le potentiel d'entrées du CINÉMA CONFLUENT tel qu'estimé par le cabinet Hexacom se situe **entre 40 000 et 50 000 entrées par an** (voir partie 3.4).

### Estimation de la capacité adaptée au marché potentiel du CINÉMA CONFLUENT

	Calcul	Hypothèse basse	Hypothèse haute
<b>Fréquentation annuelle</b>	A	40 000	50 000
Nombre de semaines	B	52	52
Nombre de séances hebdomadaires par salle	C	19	19
Nombre de séances annuelles	BxC	988	988
Nombre d'entrées par séance	A/(BxC)	43	50
Taux de remplissage moyen retenu	D	15%	15%
<b>Capacité déduite</b>	$(A/(BxC))/D$	<b>270</b>	<b>337</b>
Capacité moyenne par salle		140	140
<b>Nombre de salles déduit</b>		<b>1,9</b>	<b>2,4</b>

© Hexacom 2021

- ➔ Avec les paramètres retenus, la jauge idéale pour réaliser le marché potentiel mis en évidence dans la partie précédente se situe en théorie **entre 270 et 340 fauteuils**, à répartir en **2 ou 3 salles**.
- ➔ Afin d'assurer une **diversité satisfaisante de l'offre** et de garantir le **meilleur accès aux films possible**, sans pour autant risquer d'investir dans un **équipement surdimensionné** au regard du potentiel de fréquentation, le cabinet Hexacom préconise un établissement de **3 salles dont une salle « polyculturelle »** dédiée à environ **50%** de son utilisation à des séances de cinéma (pendant le week-end et les petites vacances scolaires) et, le reste du temps, à des animations, des actions d'éducation à l'image (ateliers...), voire des spectacles vivants.

- Compte tenu de la jauge importante de la salle actuelle (254 places), les deux autres salles pourraient offrir une capacité de :
- **120 à 130 places** pour la salle 2 ;
  - **50 à 60 places** pour la salle 3, polyfonctionnelle ;
  - soit une **capacité totale de 430 à 450 places**.

**Exemples de capacités des salles dans des complexes de 3 salles modernisés (PMR incluses)**

Salles	Martigues création	Claye-Souilly création	Le Lavandou création	Marcq-en- Barœul création	Morlaix création	Lannemezan création (projet)	Tonneins extension
1	200	226	225	224	149	190	236
2	70	116	101	128	101	114	80
3	49	45	98	86	48	65	87
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>387</b>	<b>424</b>	<b>438</b>	<b>298</b>	<b>369</b>	<b>403</b>

Source : Hexacom d'après CNC et sources presse



## 5. Étude économique et financière de l'exploitation

### 5.1 Élaboration du compte de résultat d'exploitation prévisionnel

#### 5.1.1 Hypothèses

Le compte de résultat d'exploitation prévisionnel traduit l'économie du cinéma et permet de **vérifier les conditions de viabilité de l'établissement**. Il est construit à partir d'éléments comptables de complexes cinématographiques de même taille et des ratios **validés sur plusieurs comptes de résultats réels** d'établissements cinématographiques.

Plus précisément, les comptes de résultat d'exploitation prévisionnels détaillés du projet ont été bâtis sur la base des paramètres suivants :

- **3 écrans dont une salle polyfonctionnelle** qui sera utilisée pour des séances de cinéma la moitié du temps, en cohérence avec la jauge préconisée en conclusion de la partie précédente ;
- **52 semaines** d'activité par an (une semaine de fermeture annuelle), conformément aux paramètres de fonctionnement retenus pour évaluer la capacité du projet (voir partie 4) ;
- **19 séances** hebdomadaires par salle (contre 12 séances hebdomadaires actuellement), en conformité, là encore, avec les modalités de fonctionnement entérinées pour l'évaluation de la capacité du projet (voir partie 4) ;
- **Une croissance progressive de la fréquentation**, selon les hypothèses suivantes, basées sur les résultats de l'estimation du marché potentiel réalisée par le cabinet Hexacom (voir partie 3.4) :
  - Démarrage à 35 000 entrées la première année pleine ;
  - 40 000 entrées en deuxième année (montée en charge) ;
  - 45 000 entrées en troisième année (« régime de croisière ») ;
  - 50 000 entrées les années de forte fréquentation (année exceptionnelle) ;

Les comptes sont présentés HT (hors taxe), l'association Cinéma Confluent étant assujettie à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

#### 5.1.2 Principales variables

##### Le prix moyen

La **RME** (recette moyenne par entrée, appelée aussi prix moyen) **moyenne de l'échantillon** de cinémas analysé en partie 4 s'élève à **5,20 €** en 2019 (voir tableau en page suivante).

Le cabinet Hexacom propose donc de retenir pour le projet un prix moyen de l'ordre de **5,20 € en première année**, avec une augmentation d'environ **+1,0% par an**, qui conduit à une RME de 5,30 € en troisième année.

**RME des cinémas du panel utilisé pour déterminer la jauge du projet<sup>30</sup>**  
(classés par RME croissante – prix moyens arrondis)

Commune	Enseigne	RME
Combourg	CHATEAUBRIAND	4,30 €
Héric	LE GEN ÉRIC	4,70 €
Saint-Martin-en-Haut	CINÉMA PARADISO	4,70 €
Mamers	REX	5,00 €
Beaurepaire	L'ORON	5,20 €
Sézanne	SEZ ART	5,30 €
Cadillac	LUX	5,40 €
Barbezieux-Saint-Hilaire	LE CLUB	5,50 €
Jonzac	FAMILIA	5,90 €
Quiberon	LE PARADIS	6,60 €
<b>Moyenne de l'échantillon</b>	-	<b>5,20 €</b>

Source : Hexacom d'après CNC

### Les frais de personnel

Le fonctionnement du CINÉMA CONFLUENT s'appuie aujourd'hui sur **deux salariés** représentant **1,5 poste ETP** (équivalents temps plein) – dont une responsable à temps plein et un projectionniste à mi-temps - et une équipe d'**une vingtaine de bénévoles**, **l'entretien et le nettoyage des locaux étant pris en charge par la Ville d'Aiguillon**.

Pour faire fonctionner un complexe de 3 salles (dont une polyfonctionnelle) avec 19 séances hebdomadaires par salle dans un environnement numérique, et en tenant compte d'une politique significative d'animation et d'accompagnement des films et des publics, il est envisagé une structure professionnelle organisée autour de **3,5 postes ETP**.

À titre indicatif, l'équipe pourrait être composée de la façon suivante :

- **1 ETP de responsable**, en charge de la direction et de la gestion administrative et financière du cinéma, ainsi que de sa politique de programmation et d'animation (définition et mise en œuvre) ;
- **2,5 ETP d'opérateur projectionniste polyvalent**, capable à la fois d'assurer l'accueil, la tenue de la caisse et le contrôle des billets, et de réaliser des tâches techniques simples et courantes liées à la projection, mais aussi d'assister la responsable dans l'organisation et la mise en œuvre des animations.

Cette configuration, qui suppose donc l'emploi de **deux salariés à temps plein supplémentaires** par rapport au fonctionnement actuel, nécessite aussi le **maintien** :

- De l'équipe de **bénévoles en appui aux salariés** ;
- De la **prise en charge de l'entretien et du nettoyage du bâtiment par la Ville d'Aiguillon**.

<sup>30</sup> Voir détail des caractéristiques de l'échantillon en partie en 4.

## Composition indicative et salaires estimés de l'équipe du futur cinéma d'Aiguillon

Postes	Tâche principales	Nombre d'ETP prévus	Salaires et traitements bruts mensuels <sup>31</sup>	Salaires et traitements bruts sur 12 mois <sup>31</sup>
Responsable	Direction, programmation, gestion administrative et financière, animation	1,00	2 100 €	25 200 €
Opérateur projectionniste polyvalent	Accueil-caisse, contrôle, projection animation	2,50	1 700 €	51 000 €
<b>Total ETP</b>		<b>3,50</b>	-	<b>76 200 € en année 1</b>

Source : Hexacom

Avec les 3,5 ETP envisagés, le montant total des salaires et traitements bruts s'élèverait à un peu plus de **76 000 € la première année**, soit près de **93 000 €, charges sociales patronales incluses** (évaluées à 22% des salaires et traitements bruts).

### Les fluides

Il est supposé que les **frais d'eau, d'électricité et de chauffage resteront à la charge de la Ville d'Aiguillon**, comme c'est le cas aujourd'hui.

### La subvention Art et Essai

Des aides financières sélectives sont attribuées par le CNC aux exploitants d'établissements cinématographiques afin de récompenser et soutenir la programmation, les actions d'animation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques Art et Essai.

Le futur cinéma d'Aiguillon – comme l'actuel - appartiendra à la **catégorie E** du deuxième groupe de la nomenclature établie par le CNC pour le classement Art et Essai (établissement situé dans une unité urbaine INSEE de moins de 20 000 habitants<sup>32</sup>).

Le classement et l'attribution d'une aide en année n sont fondés sur la programmation proposée entre début juillet de l'année n-2 et fin juin de l'année n-1, avec un **minimum de 32 semaines de fonctionnement** en moyenne sur la période de référence et, pour les établissements de la catégorie E, de **150 séances par écran**. Depuis la réforme de 2018, le **classement est acquis pour deux années consécutives** (sauf cas particuliers). La subvention principale, les labels et les allocations complémentaires obtenus en année n sont ainsi reconduits en année n+1.

La subvention Art et Essai se décompose en effet en plusieurs volets :

- Une **aide principale** dont le calcul repose, pour les cinémas du premier groupe, sur un indice établi en fonction du pourcentage de séances Art et Essai, de l'application d'un coefficient multiplicateur en fonction du nombre d'écrans et de l'application facultative d'un coefficient minorateur et/ou d'un coefficient majorateur ;
- Une **prime pour l'obtention d'un ou plusieurs labels**, calculée de la façon suivante :
  - Un label : bonus financier de 1,5% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 150 €,
  - Deux labels : bonus financier de 3% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 300 €,
  - Trois labels : bonus financier de 6% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 600 € ;

<sup>31</sup> Congés payés, indemnités et traitements divers inclus, dont la gratification de fin d'année équivalente à un mois de salaire, prévue par la Convention Collective Nationale de l'Exploitation cinématographique.

<sup>32</sup> Pour mémoire, l'unité urbaine d'Aiguillon compte 4 692 habitants.

- Une **prime pour la diffusion de films dits « fragiles »**<sup>33</sup>, dont le calcul repose sur la répartition d'une enveloppe budgétaire fixe au prorata d'un indice de diffusion prenant en compte le nombre de « films fragiles » programmés et le nombre de séances consacrées à ces œuvres. ;
- Une aide **sélective complémentaire** destinée à récompenser la programmation de **courts métrages**.

Pour les cinémas de la catégorie E, le **montant global de la subvention** est par ailleurs **plafonné à 2,50 € par entrée aux séances Art et Essai ou 1,5 € par entrée** enregistrée au cours de la période de référence.

En 2021, le CINÉMA CONFLUENT était **classé Art et Essai avec les labels Jeune public et Patrimoine et répertoire**, ce qui lui a permis de percevoir une subvention de **13 384 €** dont :

- 12 994 € au titre de l'aide principale ;
- 390 € de prime pour les deux labels (les établissements classés avec deux labels bénéficient d'un bonus financier de 3% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 300 €).

Dans l'hypothèse où, une fois doté de 3 salles, l'établissement d'Aiguillon maintiendrait une part **de films Art et Essai de l'ordre de 50% et une programmation lui permettant de conserver ses deux labels**, la subvention allouée s'élèverait - selon le barème appliqué par le CNC - à environ **23 690 €**, versée en année 2, dont :

- 23 000 € au titre de l'aide principale ;
- 690 € de bonus pour les deux labels.

Le CNC devrait considérer qu'il s'agit d'un **transfert d'exploitation**. C'est pourquoi nous avons inscrit le montant de la subvention Art et Essai 2021 du CINÉMA CONFLUENT en année 1.

 [Voir calcul détaillé de la subvention Art et Essai en annexe 4.](#)

### Autres subventions de fonctionnement

Outre l'aide Art et Essai du CNC, il est supposé qu'après son opération de modernisation-extension, le CINÉMA CONFLUENT **continuera à percevoir les subventions annuelles d'exploitation suivantes** :

- 20 000 € de la CCCCCP ;
- 8 000 € de la Ville d'Aiguillon ;

On considère également que les **collectivités territoriales maintiendront leur soutien spécifique au festival Les Rencontres Ciné Voyageurs** que l'établissement d'Aiguillon organise chaque année fin mars ou début avril<sup>34</sup>, à savoir :

- 1 500 € du Département du Lot-et-Garonne ;
- 1 600 € de la CCCCCP ;
- 800 € de la Ville d'Aiguillon.

<sup>33</sup> Ceux-ci ont été définis comme les films qualifiés *Recherche et découverte* et sortant dans moins de 80 établissements lors de la semaine de sortie nationale.

<sup>34</sup> La septième édition de cette manifestation s'est déroulée fin mars 2019. Les éditions 2020 et 2021 ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

### 5.1.3 Compte de résultat d'exploitation prévisionnel sur trois ans

Pour faciliter le montage éventuel d'un dossier de demande d'aide sélective auprès du CNC, le cabinet Hexacom a adopté le mode de présentation requis par celui-ci.

*Les comptes de résultat d'exploitation prévisionnels détaillés figurent en pages 61 et suivantes.*

#### Synthèse du compte de résultat d'exploitation prévisionnel du futur cinéma d'Aiguillon

	Réalisé 2019	Année 1 démarrage	Année 2 montée en charge	Année 3 régime de croisière	Année exceptionnelle
<b>Fréquentation</b> (en entrées payantes)	<b>11 000</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Recette guichet TTC moyenne par spectateur</b>	<b>4,17 €</b>	<b>5,20 €</b>	<b>5,25 €</b>	<b>5,30 €</b>	<b>5,30 €</b>
<b>Recette confiserie/bar HT par spectateur<sup>35</sup></b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,36 €</b>	<b>0,36 €</b>
<b>Recette de publicité écran HT par spectateur</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CA total HT et hors TSA</b>	<b>105 000 €</b>	<b>239 300 €</b>	<b>279 000 €</b>	<b>308 000 €</b>	<b>334 900 €</b>
dont recettes nettes films <i>part du CA</i>	37 900 € (36%)	153 000 € (64%)	176 500 € (63%)	200 500 € (65%)	222 800 € (67%)
dont subventions collectivités territoriales	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
dont subvention CNC Art et Essai	12 500 €	12 500 €	23 700 €	23 700 €	23 700 €
dont recettes confiserie/bar	3 500 €	12 300 €	14 200 €	16 100 €	17 900 €
dont recettes publicitaires (écrans et programmes)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>EBE (excédent brut d'exploitation) hors loyer, amortissements et frais financiers</b>	<b>-1 300 €</b>	<b>-3 100 €</b>	<b>+19 600 €</b>	<b>+31 400 €</b>	<b>+43 900 €</b>

© Hexacom 2021, sur la base des informations comptables communiquées par l'association Cinéma Confluent et le CNC

- ➔ Avec les hypothèses retenues, le compte d'exploitation s'avère **légèrement déficitaire la première année**, avec un résultat brut d'exploitation de **-3 000 €**.
- ➔ En **deuxième année**, avec l'augmentation de la fréquentation et du prix moyen, ainsi que l'augmentation de l'aide Art et Essai, le **résultat brut d'exploitation devient excédentaire à +20 000 €** (7% du chiffre d'affaires). L'EBE **augmente de +60% en année 3**, à **+31 000 €** (10% du chiffre d'affaires), grâce aux nouvelles hausses combinées du volume d'entrées et de la RME.
- ➔ Les **années de forte fréquentation** (50 000 entrées), l'EBE pourrait atteindre **+44 000 €** (13% du chiffre d'affaires).

<sup>35</sup> Recettes issues de la vente de confiseries à la caisse du cinéma et de la vente de boissons au bar du cinéma, le Couleur Café.

## Commentaires

On notera que **certaines recettes annexes n'ont pas été prises en compte**, alors qu'elles peuvent représenter des **montants quelque fois très significatifs** :

- Les recettes de **retransmission de programmes hors film** : opéras, ballets, concerts, pièces de théâtre, etc. (plusieurs prestataires proposent ce type de programmes) ;
- Des recettes d'**animations hors billetterie CNC** (par exemple, un repas partagé après un ciné-concert ou un événement) ;
- La **réintégration des recettes des cartes d'abonnement périmées**, dans l'hypothèse où l'association mettrait en place ce type de carte prépayée.

### **5.1.4 Le point d'équilibre**

Avec les hypothèses précédentes, la simulation du compte prévisionnel d'exploitation conduit, avec **un prix moyen à 5,20 €**, à un point d'équilibre (ou seuil de rentabilité) à **37 000 entrées en première année**.



Compte de résultat d'exploitation prévisionnel en euros HT	Base du calcul prévisionnel	Évol/ an	Exercice 2019	Année 1	Année 2	Année 3	Année exceptionnelle
<b>Nombre de salles</b>	hypothèse		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Entrées annuelles payantes</b>	estimation Hexacom		<b>10 674</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>
Nombre de semaines	moyenne panel		52	52	52	52	52
Nombre de séances	moyenne panel (19 séances / semaine / salle)		621	2 470	2 470	2 470	2 470
Nombre de copies films	estimation		nd	250	250	250	250
Entrées hebdomadaires	calcul		205	673	769	865	962
<b>RME TTC</b>	moyenne panel		4,17	<b>5,20 €</b>	<b>5,25 €</b>	<b>5,30 €</b>	<b>5,30 €</b>
	<i>évolution</i>		5%		1,0%	1,0%	0,0%
Recette moyenne confiserie/bar par spectateur (HT)	hypothèse (légère augmentation par rapport à 2019)	1,2%	0,33	<b>0,350 €</b>	<b>0,354 €</b>	<b>0,358 €</b>	<b>0,358 €</b>
Recette moyenne publicité écran (HT)	idem réalisés 2018 et 2019		0 €	<b>0,000 €</b>	<b>0,000 €</b>	<b>0,000 €</b>	<b>0,000 €</b>
Recette guichet moyenne hebdomadaire (TTC)	calcul		855 €	3 500 €	4 038 €	4 587 €	5 096 €
<b>Recette Guichet TTC (RG)</b>	<b>calcul</b>		<b>45 715</b>	<b>182 000 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>238 500 €</b>	<b>265 000 €</b>
- TVA	5,5%		2 514 €	9 488 €	10 948 €	12 434 €	13 815 €
Recette guichet hors TVA	calcul		43 201 €	172 512 €	199 052 €	226 066 €	251 185 €
- TSA	10,72%		5 255 €	19 510 €	22 512 €	25 567 €	28 408 €
<b>Recettes Nettes Films (RN)</b>	<b>calcul</b>		<b>37 946 €</b>	<b>153 001 €</b>	<b>176 540 €</b>	<b>200 499 €</b>	<b>222 777 €</b>
- location films distributeurs (maxi : 49% -1,21% SACEM distributeur)	47% (idem réalisé 2019)		17 894 €	71 911 €	82 974 €	94 235 €	104 705 €
- cotisation CNC et SACEM-SACD	1,735%RN		425 €	2 655 €	3 063 €	3 479 €	3 865 €
- redevance programmation	non compté (habituellement autour de 3% des RN)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Part Nette Exploitant (1)</b>	<b>calcul</b>		<b>19 627 €</b>	<b>78 436 €</b>	<b>90 503 €</b>	<b>102 786 €</b>	<b>114 207 €</b>
+ recette HT confiserie/bar (rétrocessions à prix coûtant incluses)	calcul selon recette moyenne		3 547 €	12 250 €	14 168 €	16 130 €	17 923 €
+ recette nette retransmission de programmes "hors film"	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ recettes publicitaires écrans	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ recettes publicitaires sur programmes	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ prestations de services (location de salle...)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ réintégration recettes cartes abonnement périmées	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ recettes animation (billetterie non CNC)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ location lunettes 3D	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ cotisations adhérents	estimation sur la base du réalisé 2019	1,2%	2 126 €	2 000 €	2 024 €	2 048 €	2 048 €
+ contributions numériques	non compté		2 345 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ autres produits (activités annexes, produits divers de gestion courante)	hypothèse	1,2%	3 285 €	2 000 €	2 024 €	2 048 €	2 048 €
<b>Total recettes annexes (2)</b>	<b>calcul</b>		<b>11 303</b>	<b>16 250 €</b>	<b>18 216 €</b>	<b>20 227 €</b>	<b>22 019 €</b>
+ subventions collectivités locales (Commune, Com. d'Agglo., Département...)	idem réalisés 2018 et 2019		28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
+ subvention CNC (Art et Essai)	hypothèse (50% séances A&E (subv. versée en année 2))		12 500 €	12 500 €	23 690 €	23 690 €	23 690 €
+ subventions collectivités locales pour <i>Les Rencontres Cinévoyageurs</i>	idem réalisé 2019		4 167 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
+ dons partenaires	moyenne des réalisés 2018 et 2019		5 875 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
+ aides sur salaires	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
+ contribution OCS (Orange)	non compté (habituellement autour de 0,01 € / entrée)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total subventions d'exploitation (3)</b>	<b>calcul</b>		<b>50 542</b>	<b>50 500 €</b>	<b>61 690 €</b>	<b>61 690 €</b>	<b>61 690 €</b>
<b>MARGE BRUTE (1+2+3)</b>			<b>81 472</b>	<b>145 186 €</b>	<b>170 409 €</b>	<b>184 703 €</b>	<b>197 916 €</b>

Étude de marché cinématographique réalisée à l'attention de la Ville d'Aiguillon – Rapport final

- achat confiseries boissons (+/- variations stock) (comptoir confiserie + bar)	40% recette HT (marge = 60%)		1 835 €	4 900 €	5 667 €	6 452 €	7 169 €
- variations de stock marchandises	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Achats de marchandises (confiseries et boissons)</b>	<b>calcul</b>		<b>1 835 €</b>	<b>4 900 €</b>	<b>5 667 €</b>	<b>6 452 €</b>	<b>7 169 €</b>
- fournitures consommables (produits d'entretien...) et petit équipement	estimation (légère augmentation / réalisé 2019)	1,2%	2 252 €	2 500 €	2 530 €	2 560 €	2 560 €
- variations de stock fournitures consommables	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- achat matériel et travaux publicitaires (affiches...)	moyenne des réalisés 2018 et 2019	1,2%	793 €	1 200 €	1 214 €	1 229 €	1 229 €
<b>Total achats matières et fournitures</b>	<b>calcul</b>		<b>3 045 €</b>	<b>3 700 €</b>	<b>3 744 €</b>	<b>3 789 €</b>	<b>3 789 €</b>
- combustibles (chauffage)	pris en charge par la Ville d'Aiguillon		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- fournitures non stockables (eau, énergie)	pris en charge par la Ville d'Aiguillon		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- fournitures administratives et autres fournitures	estimation sur la base du réalisé 2019	1,2%	561 €	600 €	607 €	614 €	614 €
<b>Total achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>calcul</b>		<b>561 €</b>	<b>600 €</b>	<b>607 €</b>	<b>614 €</b>	<b>614 €</b>
- sous-traitance nettoyage	pris en charge par la Ville d'Aiguillon		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- locations immobilières (loyer ou redevance DSP)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- location de matériel (crédit-bail, machine à affranchir, photocopieur)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- charges locatives et de copropriété	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- entretien & réparations / biens immobiliers	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- maintenance	hypothèse (1 500 €/cab num + 1600 €/caisse+2000 € autre)	1,2%	2 985 €	8 100 €	8 197 €	8 296 €	8 296 €
- assurances	hypothèse	1,2%	1 250 €	2 500 €	2 530 €	2 560 €	2 560 €
- divers (documentation...)	hypothèse	1,2%	1 357 €	1 800 €	1 822 €	1 843 €	1 843 €
<b>Total achats services extérieurs</b>	<b>calcul</b>		<b>5 592 €</b>	<b>12 400 €</b>	<b>12 549 €</b>	<b>12 699 €</b>	<b>12 699 €</b>
- intermédiaires, prestataires et honoraires	estimation sur la base du réalisé 2019	1,2%	3 539 €	3 500 €	3 542 €	3 585 €	3 585 €
- publicité	moyenne des réalisés 2018 et 2019	1,2%	63 €	200 €	202 €	205 €	205 €
- programmes	estimation (légère augmentation / réalisé 2019)	1,2%	7 144 €	8 000 €	8 096 €	8 193 €	8 193 €
- transports de films	estimation (augmentation / réalisé 2019)	1,2%	4 511 €	5 000 €	5 060 €	5 121 €	5 121 €
- frais de missions et de déplacements	estimation (légère augmentation / réalisé 2019)	1,2%	1 887 €	2 000 €	2 024 €	2 048 €	2 048 €
- frais de manifestations (dont <i>Les Rencontres Ciné Voyageurs</i> ) et de réceptions	estimation (légère augmentation / réalisé 2018)	1,2%	9 829 €	10 000 €	10 120 €	10 241 €	10 241 €
- rémunération du personnel extérieur (vacataires, intervenants, intérimaires...)	non compté		150 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- frais postaux et télécommunications	estimation sur la base du réalisé 2019	1,2%	469 €	500 €	506 €	512 €	512 €
- services bancaires	estimation sur la base des réalisés 2018 et 2019	1,2%	82 €	100 €	101 €	102 €	102 €
- Abonnement L'Extra-Court	non compté	1,2%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- divers (cotisations, dons, etc.)	moyenne des réalisés 2018 et 2019	1,2%	2 245 €	2 900 €	2 935 €	2 970 €	2 970 €
<b>Total achats autres services extérieurs</b>	<b>calcul</b>		<b>29 919 €</b>	<b>32 200 €</b>	<b>32 586 €</b>	<b>32 977 €</b>	<b>32 977 €</b>
- contribution économique territoriale CET (ex-TP)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- taxe d'apprentissage + part employeur à format° profess. (AFDAS)	estimation (2% des salaires bruts)		290 €	1 524 €	1 542 €	1 561 €	1 561 €
- taxe foncière, CSG/CRDS	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- impôts indirects	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- divers (tickets restaurants, médecine travail...)	non compté		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>calcul</b>		<b>290 €</b>	<b>1 524 €</b>	<b>1 542 €</b>	<b>1 561 €</b>	<b>1 561 €</b>
- Salaires et traitements	estimation sur 12 mois (3,5 ETP)	1,2%	35 397 €	76 200 €	77 114 €	78 040 €	78 040 €
- Charges sociales	estimation (22% des salaires bruts)		6 137 €	16 764 €	16 965 €	17 169 €	17 169 €
<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>calcul</b>		<b>41 534 €</b>	<b>92 964 €</b>	<b>94 080 €</b>	<b>95 209 €</b>	<b>95 209 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>82 776</b>	<b>148 288</b>	<b>150 776</b>	<b>153 302</b>	<b>154 019</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>			<b>-1 304</b>	<b>-3 102 €</b>	<b>19 633 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>43 897 €</b>

Étude de marché cinématographique réalisée à l'attention de la Ville d'Aiguillon – Rapport final

- dotation aux amortissements et provisions	non compté		11 621	0 €	0 €	0 €	0 €
- charges divers de gestion courante	non compté		467	0 €	0 €	0 €	0 €
+ produits divers de gestion courante (transfert charges, différences de règlement...)	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-13 392</b>	<b>-3 102 €</b>	<b>19 633 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>43 897 €</b>
+ produits financiers	non compté		347	0 €	0 €	0 €	0 €
- charges financières (intérêts d'emprunt)	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>RÉSULTAT COURANT</b>			<b>-13 045</b>	<b>-3 102 €</b>	<b>19 633 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>43 897 €</b>
+ produits exceptionnels (quote-part subvention d'inv. virée au résultat, VPF...)	non compté		12 967	0 €	0 €	0 €	0 €
- charges exceptionnelles	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
- dotation aux amortissements et provisions	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-78</b>	<b>-3 102 €</b>	<b>19 633 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>43 897 €</b>
+ report des ressources non-utilisées des exercices antérieurs	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
- engagements à réaliser / ressources affectées	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
- impôts sur les bénéfices	non compté		0	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>-78</b>	<b>-3 102 €</b>	<b>19 633 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>43 897 €</b>

## 5.2 Le fonds de soutien (SFEIC)

Le SFEIC (soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique) repose sur le principe d'une **épargne-investissement** : la TSA (taxe spéciale additionnelle) versée sur chaque billet vendu (10,72% du prix du billet) vient alimenter un « **compte de soutien** » géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses « droits acquis » dans d'autres cas, notamment en cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation. On parle alors d'une « **avance sur droits acquis** ».

Dans cette hypothèse, six mois après l'ouverture de la ou des salles dans le cas d'une création, ou dès l'ouverture lors d'une extension, un dossier de demande du bénéfice du soutien financier automatique peut être déposé. Le CNC versera alors une aide financière calculée sur le montant de TSA versée sur l'année précédente, aide dont le montant est calculé suivant un barème bien défini et varie en fonction du volume de TSA versé.

 Voir modalités de **calcul du soutien automatique à l'exploitation en annexe 5**.

### Estimation des droits acquis au fonds de soutien automatique du CNC

	Année 1	Année 2	Année 3	Année exceptionnelle
Nombre d'entrées	35 000	40 000	45 000	50 000
<b>TSA annuelle acquittée</b>	<b>19 510 €</b>	<b>22 512 €</b>	<b>25 567 €</b>	<b>28 408 €</b>
<b>Calcul des droits acquis</b>				
80% de la tranche 0 - 8 500 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €
70% de la tranche 8 501 - 25 500 €	7 707 €	9 808 €	11 899 €	11 899 €
60% de la tranche 25 501 - 51 000 €	0 €	0 €	40 €	1 744 €
50% de la tranche 51 001 - 136 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20% au-delà de 136 201 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Droits acquis déduits</b>	<b>14 507 €</b>	<b>16 608 €</b>	<b>18 739 €</b>	<b>20 444 €</b>
<b>Calcul de la majoration</b>				
Nombre d'écrans	3	3	3	3
Coefficient majorateur	1,05	1,05	1,05	1,05
<b>Total droits acquis récupérables</b>	<b>15 232 €</b>	<b>17 438 €</b>	<b>19 676 €</b>	<b>21 466 €</b>
<i>Soit un taux de retour</i>	<i>78,1%</i>	<i>77,5%</i>	<i>77,0%</i>	<i>75,6%</i>
<b>Calcul de l'avance</b>				
TSA annuelle acquittée (catégorie)	< 152 000 €			
Coefficient multiplicateur appliqué	3			
<b>Montant de l'avance</b>	<b>45 696 €</b>			
<b>Calcul de l'avance majorée</b>				
Coefficient maximal d'avance majorée	6			
<b>Montant de l'avance majorée</b>	<b>91 391 €</b>			

© Hexacom 2021

**Cabinet Hexacom**

1 chemin de Pescalune – 34830 Clapiers

Tél. : 04 99 62 08 88 - contact@hexacom.fr - www.hexacom.fr

SARL au capital de 16 000 euros – SIRET 499 022 861 00029 – RSC Montpellier 499 022 861 – APE 7022 Z

- Avec **35 000 entrées la première année pleine**, l'exploitation générera des **droits acquis d'un montant** d'environ **15 000 €** (78% de taux de retour sur la TSA versée).
- Une **avance à trois ans** pourra être demandée au bout de six mois d'exploitation du nouvel établissement, calculée sur la base de la TSA versée durant cette période, soit une **avance de près de 46 000 €**. Une fois cette avance remboursée, soit au bout de trois ans selon notre exemple, le titulaire du fonds de soutien pourra demander une nouvelle avance sur la base de la TSA versée durant la dernière année.
- Sous certaines conditions, le CNC peut octroyer une **avance majorée d'un coefficient 4 à 6**. Avec une **avance de coefficient 6** (dite « avance à 6 ans » car remboursable en 6 ans en moyenne), projet d'Aiguillon pourrait bénéficier d'une enveloppe d'un peu plus de **91 000 €**.

## 5.3 Les principales aides à l'investissement

### Principaux dispositifs d'aide à l'investissement envisageable pour le projet

Organisme	Dénomination de l'aide	Taux d'intervention et plafond	Dépenses éligibles
<b>État - CNC</b>	Aide sélective à la petite et moyenne exploitation	Pas de règle formelle mais, en pratique, environ <b>10 à 20%</b> du coût HT, en fonction de la nature du projet global et de son impact prévisible	Travaux de construction et d'aménagement
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	Aide aux équipements culturels	Non réglementé (auparavant, l'aide à la création, à l'extension et à l'aménagement de salles de cinéma était encadrée par un taux d'intervention maximum de 20% et un plafonnement de la subvention à 200 000 €)	Travaux incluant le premier équipement Honoraires d'architectes
<b>Département Lot-et-Garonne</b>	Subvention aux projets d'investissement dans le secteur culturel	Non réglementé	Immobilisations incorporelles et corporelles

Source : Hexacom d'après descriptifs des aides

### Principes de la loi Sueur

La loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique - dite « loi Sueur » - **permet aux collectivités locales** (Régions, Départements, Intercommunalités, Communes) de **subventionner une entreprise existante**<sup>36</sup> d'exploitation cinématographique pour les établissements réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou qui sont classés Art et Essai. L'aide accordée par l'ensemble des collectivités locales **ne peut excéder 30% du chiffre d'affaires HT ou 30% du montant de l'investissement**.

<sup>36</sup> Une proposition de loi visant à modifier la loi Sueur a été déposée devant le Sénat en mai 2021, afin de « préciser que les aides des collectivités locales peuvent être attribuées pour la création, l'extension, la modernisation et le fonctionnement des établissements de spectacle cinématographique ».

**Sont exclues de la loi Sueur les collectivités locales** et, selon la jurisprudence, **les associations loi de 1901** maîtres d'ouvrage du projet. **Aucun plafond** ne s'appliquerait donc aux aides susceptibles d'être accordées par une ou plusieurs collectivités locales au projet de modernisation et extension du cinéma d'Aiguillon, **dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage publique**.

### 5.3.1 L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation du CNC

#### Principes du dispositif

Distribuées par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), les aides sélectives à la petite et moyenne exploitation visent à favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié de salles proposant une offre cinématographique diversifiée et de qualité.

Ces subventions d'investissement sont octroyées en cas d'insuffisance du soutien financier automatique à des exploitants privés, publics ou associations pour des **projets de création ou de modernisation d'établissements cinématographiques relevant de la petite et moyenne exploitation**<sup>37</sup>.

Le montant de l'aide fait l'objet d'une **majoration** pour les projets de création ou de modernisation d'établissements implantés dans des zones géographiques dont les **agglomérations sont insuffisamment équipées** ou dans des **agglomérations insuffisamment équipées en cinémas classés Art et Essai**.

Les subventions sont accordées par la Présidente du CNC, après avis d'une **commission spécialisée** composée de représentants des collectivités territoriales, de professionnels du cinéma, de représentants des organismes bancaires spécialisés et des administrations concernées.

Préalablement à la commission d'aide sélective, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) émet **un avis** sur l'opportunité de l'opération. À la demande du service de l'exploitation du CNC, l'ADRC (Agence nationale pour le développement du cinéma en régions) fournit par ailleurs un avis sur le volet architectural et l'évaluation des coûts d'investissement du projet.

#### Calendrier

La commission d'aide sélective à la petite et moyenne exploitation se réunit généralement **trois fois par an** (février/mars, juin/juillet et novembre/décembre). Les dossiers de demande doivent habituellement être déposés deux à trois mois avant la date de tenue de la commission. Le **calendrier précis** des dates limites de dépôt et de réunion de la commission est publié sur le site du CNC, à la page dédiée à ce dispositif soutien<sup>38</sup>.

#### Conditions d'éligibilité

##### **Structures éligibles**

Le dispositif s'adresse à des **personnes privées**, y compris sous **forme associative** et à des **personnes publiques** qui sont **propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements cinématographiques**, pour des projets de création, de modernisation ou de transfert d'établissement.

<sup>37</sup> Il s'agit, dans le cadre du règlement de cette aide, des cinémas exploités par des personnes qui ont réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1% des entrées sur le territoire national, seules ou dans le cadre d'une communauté d'intérêts économique..

<sup>38</sup> Voir [www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-creation-et-a-la-modernisation-de-salles-en-zone-insuffisamment-equipee\\_191556](http://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-creation-et-a-la-modernisation-de-salles-en-zone-insuffisamment-equipee_191556)



## Critères de recevabilité

Les demandes doivent répondre à certains critères de recevabilité, parmi lesquels les suivants sont particulièrement importants :

- Aide réservée aux cinémas de la **petite et moyenne exploitation**<sup>37</sup> ;
- Aide en **complément du fonds de soutien** ;
- Aide attribuée uniquement à l'**entité juridique propriétaire du fonds de commerce ou exploitante** (par exemple : commune dans le cas d'une délégation de service public), mais en aucun cas au propriétaire des murs de l'établissement concerné ;
- Obtention de l'**autorisation de la CDACi** (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique), le cas échéant<sup>39</sup> ;
- Activité cinématographique significative : **5 séances hebdomadaires** minimum ;
- **Étude de marché** pour la créations d'un établissement ou l'adjonction d'écran(s) ;
- **Démarrage des travaux après avis de la Commission** sur le projet.

## Dépenses éligibles

Les **travaux et investissements éligibles** à ce mécanisme d'aide concernent :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique ;

---

<sup>39</sup> Les projets soumis à autorisation de la CDACi sont recensés à l'article 212-7 du Code du cinéma et de l'image animée : [www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=01E202E843991393E0C6BCAFFC2A3326.tplgfr32s\\_2?idArticle=LEGLARTI000034592353&cidTexte=LEGITEXT000020908868&dateTexte=20180702](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=01E202E843991393E0C6BCAFFC2A3326.tplgfr32s_2?idArticle=LEGLARTI000034592353&cidTexte=LEGITEXT000020908868&dateTexte=20180702)

Sont également éligibles à ce soutien les **dépenses de formations à destination des personnels salariés et bénévoles des salles de cinéma**, concourant à la **modernisation** de ces établissements. Il s'agit ainsi de formations ayant pour objet :

- L'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ;
- L'accueil des personnes en situation de handicap ;
- L'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

Sont **exclus** des travaux et investissements éligibles :

- Ceux réalisés dans le but de générer des **recettes annexes** à celles de l'activité principale de projection de films ;
- Les dépenses relatives à l'**entretien des locaux** et aux **fournitures consommables** de l'établissement cinématographique ou de ses dépendances.

### Critères de sélection

Pour chaque dossier, la commission examine le rapport présenté par le CNC, émet un avis d'opportunité sur la qualité de l'opération et propose un montant d'intervention sélective, au terme d'une analyse menée selon **plusieurs critères** :

- Intérêt cinématographique du projet ;
- Intérêt du projet en termes de diversité de l'offre cinématographique offerte aux spectateurs ;
- Utilité sociale du projet et son rôle dans la desserte du territoire ;
- Qualité de l'aménagement, notamment en termes de projection, d'accueil, de confort des spectateurs et d'insertion du projet dans son environnement ;
- Rapport entre le montant des investissements et les enjeux du projet ;
- Conditions de l'équilibre financier du projet ;
- Qualité de l'animation et des orientations culturelles du projet ;
- Existence d'une participation des collectivités territoriales au projet.

### Montant de l'intervention

Il s'agit d'une aide dite « **sélective** » pour laquelle il n'existe donc **pas de taux d'intervention prédéfini**. La Commission d'aide sélective se prononce en fonction de critères relatifs à l'intérêt cinématographique du projet, au marché potentiel à la desserte du territoire et à la qualité de l'animation et des orientations culturelles. Le niveau d'intervention n'est pas fixé en fonction d'un pourcentage du montant des travaux mais est apprécié au cas par cas, en fonction des critères énumérés ci-dessus. Toutefois, on observe dans la pratique que les aides attribuées se situent souvent **entre 10% et 20% du montant HT du coût du projet**.

Les montants les plus élevés - entre 500 000 et 750 000 € - ont généralement été attribués à des projets de création de complexes de nouvelle génération de plus de 6 salles par des exploitants indépendants dans des zones sans concurrence.

L'observation des résultats des commissions de ces dix dernières années montre que les **montants attribués pour des travaux de modernisation / restructuration de cinémas avec extension à 3 salles** varient la plupart du temps **entre 120 000 et 250 000 €** (voir tableau en page suivante).

Dans cette catégorie d'opérations, on peut observer une **nette moins-value pour les projets portés par une maîtrise d'ouvrage publique**, avec un montant d'aide moyen inférieur d'environ 76 000 € à

celui accordé aux projets portés par une maîtrise d'ouvrage privée (voir tableau ci-dessous). Soulignons toutefois que le montant moyen de l'aide aux projets portés par une maîtrise d'ouvrage privée est tiré à la hausse par le montant exceptionnel de 500 000 € accordé à l'association Cinéma Le Gén'Eric pour la restructuration et la mise aux normes d'accessibilité du cinéma mono-écran de la commune rurale d'Héric, avec ajout de 2 écrans. Exception faite de cette opération, la moyenne de l'aide octroyée aux projets portés par une maîtrise d'ouvrage privée descend à **191 000 €**, soit un **écart** avec l'aide moyenne accordée aux projets portés par une maîtrise d'ouvrage publique réduit à **25 000 €**.

Notons enfin que **la plupart des projets d'extension à 3 salles** soutenus ces dix dernières années par le CNC ont consisté en **l'ajout d'un troisième écran à une cinéma déjà doté de 2 salles**. Seuls **deux projets** concernaient la **transformation d'un mono-écran en complexe de 3 salles** :

- Celui d'Héric, déjà évoqué plus haut, porté par une maîtrise d'ouvrage privée et soutenu par le CNC à hauteur de 21% de son coût global ;
- Celui de Sante-Foy-la Grande, porté par une maîtrise d'ouvrage publique, et subventionné par le CNC à hauteur de 10% de son budget global.

#### Projets de restructuration / modernisation de cinémas avec extension à 3 salles soutenus par l'aide sélective à l'exploitation du CNC depuis 2011

	Nombre de projets	Montant moyen de l'aide
Projets portés par une maîtrise d'ouvrage publique	4	166 250 €
Projets portés par une maîtrise d'ouvrage privée	6	242 500 €
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>212 000 €</b>

Source : Hexacom d'après CNC

On constate par ailleurs une **tendance générale à la baisse** ces dernières années des montants d'aide sélective attribués en raison du nombre croissant de demandes et des contraintes budgétaires du CNC.

➔ Dans l'hypothèse d'un projet d'**extension à 3 salles et 430 à 450 places du CINÉMA CONFLUENT**, porté par la Ville d'Aiguillon, et dont le coût s'élèverait **entre 2,0 et 2,5 M€**, le cabinet Hexacom propose de retenir, dans une **approche prudentielle**, un **montant d'aide sélective de 200 000 €** (hors majoration éventuelle pour l'implantation du projet dans une agglomération insuffisamment équipée en établissements classés Art et Essai), ce qui représenterait **8% à 10% du coût total** estimé de l'opération.

#### Coordonnées du service instructeur

Cette aide sélective est administrée par le **Service de l'exploitation**, au sein de la Direction du cinéma du CNC. **Deux chargées de mission** gèrent ce fonds de soutien au sein de ce service<sup>40</sup> :

<b>Joséphine Grasset</b> 01 44 34 35 59 josephine.grasset@cnc.fr	<b>Hakima Haddouti</b> 01 44 34 34 78 hakima.haddouti@cnc.fr
CNC, Direction du cinéma, Service de l'exploitation 291 boulevard Raspail – 75675 Paris cedex 14	

<sup>40</sup> Plus d'informations sur [www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation\\_191556](http://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation_191556)

**Projets de restructuration / modernisation de cinémas avec extension à 3 salles  
ayant bénéficié d'une aide du CNC depuis 2011**

Date de la commission	Commune d'implantation	Type de projet	Places	Maître d'ouvrage	Montant du projet HT	Montant de l'aide
Mai 2021	Paris, 5ème arr. (75)	Restructuration d'un cinéma de 2 écrans avec adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle	366	SARL MOTEUR !	0,885 M€	200 000 €
Février 2020	Dol-de-Bretagne (35)	Adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle et extension du hall du cinéma de 2 écrans	417	Association Ciné-Dol	1,387 M€	200 000 €
Juin 2019	Tonneins (47)	Adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle à un complexe de 2 salles classé art et essai, avec rénovation, mise en accessibilité et agrandissement du hall	407	Ville de Tonneins	0,851 M€	120 000 €
Avril 2019	Orsay (91)	Rénovation et mise en accessibilité du cinéma de deux écrans avec adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle	357	Ville d'Orsay	nd	50 000 €
Juin 2018	Sainte-Foy-La-Grande (33)	Restructuration d'un cinéma mono-écran en un cinéma de 3 salles	451	Communauté de communes du Pays Foyen	2,6 M€	250 000 €
Juillet 2017	Sommières (30)	Modernisation d'un complexe de 2 salles avec adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle	296	SAS CBR	nd	120 000 €
Juin 2016	Héric (44)	Restructuration et mise aux normes d'accessibilité d'un cinéma mono-écran, adjonction de 2 écrans	429	Association Cinéma Le Gén'Eric	2,4 M€	500 000 €
Mars 2016	Mayenne (53)	Restructuration et extension d'un cinéma de deux à trois salles	374	Mayenne Communauté	2,0 M€	245 000 €
Mars 2015	Les Andelys (27)	Restructuration et mise aux normes d'un complexe de 2 salles avec adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle	408	SAS NORD OUEST EXPLOITATION CINÉMAS (groupe NOÉ)	3,3 M€	300 000 €
Mars 2011	Arles (13)	Modernisation et adjonction d'une 3 <sup>ème</sup> salle à un complexe de deux salles	483	SARL CBR	nd	135 000 €

Source : Hexacom d'après CNC, Le Film Français, BoxOffice Pro, www.mairie-tonneins.fr et autres sources presse

### 5.3.2 La Région Nouvelle-Aquitaine

#### Principes du dispositif

La Région Nouvelle-Aquitaine soutien, à travers un dispositif d'**aide sélective**, les projets d'**équipements culturels** sur son territoire et notamment la **création, l'extension et la réhabilitation de salles de cinéma**. Comme la Région l'indique sur son site internet, l'objectif de cette subvention est d'« offrir sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité ». La collectivité territoriale précise également que « les aides à la création et à la rénovation des équipements culturels et aux lieux de diffusion professionnels sont l'**un des axes de la politique culturelle régionale** ».

Notons que cette nouvelle aide s'est récemment substituée à l'ancien dispositif d'aide à la création, extension et aménagement de salles de cinéma. Les différents mécanismes de soutien régional aux structures culturelles ont ainsi **fusionné au sein d'un dispositif global d'aide aux équipements culturels** décliné dans cinq domaines : cinéma, médiathèque, musée, salle de spectacle et acquisition de matériel.

#### Calendrier

Compte-tenu de la programmation pluriannuelle budgétaire des équipements culturels, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés **le plus en amont possible**.

## Conditions d'éligibilité

### Structures éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide :

- Les **associations** ;
- Les **collectivités territoriales** ;
- Les **établissements publics** ;

### Critères de recevabilité

L'**acte de candidature** à cette subvention régionale est conditionné aux **prérequis** - explicites ou implicites - listés ci-dessous :

- La validation du projet et de son plan de financement prévisionnel par l'organe décisionnel de la structure demandeuse ;
- Le dépôt d'une demande d'aide sélective auprès CNC (voir partie 5.3.1) ;
- La définition préalable d'un projet culturel ;
- L'affectation de personnel permanent qualifié et professionnel à la gestion du cinéma ;
- La capacité au travail en partenariat et à la mise en réseau ;
- La prise en compte de paramètres environnementaux dans le programme architectural (normes HQE, développement durable, etc.).

### Dépenses éligibles

**Deux types de dépenses** sont éligibles à ce mécanisme de soutien :

- Les travaux incluant le premier équipement ;
- Les honoraires d'architecte.

### Critères de sélection

La Région n'affiche **pas de critères sélections explicites** pour cette aide. Les critères de choix des projets accompagnés dans le cadre du précédent dispositif d'aide à la création, extension et aménagement de salles de cinéma peuvent toutefois apporter un éclairage utile aux porteurs de projets :

- Politique tarifaire facilitant l'accès de tous ;
- Sensibilisation des publics et éducation à l'image ;
- Classement Art et Essai ;
- Articulation avec la politique régionale en faveur du soutien à l'exploitation cinématographique ;
- Inscription du projet dans une logique intercommunale.

### Montant de l'intervention

L'aide régionale est calculée sur le **budget global HT** de l'opération (toutes tranches confondues), **sans taux d'intervention maximum ni plafonnement du montant de l'aide** (du moins sans restriction affichée de façon formelle / explicite).

À titre d'information, la précédente aide à la création, extension et aménagement de salles de cinéma était encadrée par un taux d'intervention maximum fixé à 20% et un plafonnement de la subvention à 200 000 €.

→ À stade du projet d'Aiguillon, le cabinet Hexacom suggère de retenir une subvention maximale d'un montant de **200 000 €**.

### Coordonnées du service instructeur

Cette aide sélective est gérée par le **Service Aménagement culturel du territoire**, au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine<sup>41</sup> :

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Direction de la Culture et du Patrimoine - Service Aménagement culturel du territoire

27 boulevard de la Corderie - CS 3116 - 87031 Limoges cedex

05 55 45 54 44 / 05 55 45 18 56 - [equipements.culturels@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:equipements.culturels@nouvelle-aquitaine.fr)

## 5.3.3 Le Département du Lot-et-Garonne

### Principes du dispositif

Le Département du Lot-et-Garonne **ne dispose pas d'un dispositif soutien spécifique aux équipements culturels** comparable à celui de la Région Nouvelle-Aquitaine, ni, a fortiori, d'une aide ciblée pour la création, la modernisation ou la restructuration de salles de cinéma<sup>42</sup>.

Ce Département opère néanmoins un **mécanisme général de subvention aux projets d'investissement dans le secteur de la culture**.

### Calendrier

Ce dispositif de soutien n'est **pas régi par un calendrier précis** mais les demandes doivent naturellement être déposées **en amont de la mise en œuvre du projet**.

<sup>41</sup> Plus d'informations sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/aides-aux-equipements-culturels>

<sup>42</sup> Notons toutefois que le Département met en œuvre un soutien à l'animation cinématographique qui peut prendre la forme d'une aide à l'investissement (d'un montant maximum de 10 000 € selon le type de projet) ou au fonctionnement (jusqu'à 5 000 € selon le type de projet) et qui peut être sollicité par des exploitants de salles de cinéma, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

## Conditions d'éligibilité

### Structures éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide :

- Les **associations** ;
- Les **collectivités territoriales** ;
- Les **sociétés privées**.

### Critères de recevabilité

Avant de solliciter une subvention pour un projet d'investissement auprès du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, la structure demandeuse doit s'assurer que son projet :

- **corresponde à au moins un des objectifs définis par le Conseil Départemental**, à savoir :
  - Accessibilité et solidarités territoriales ;
  - Attractivité et développement durable ;
  - Paysage et capital patrimonial ;
  - Emplois et entreprises artistiques ;
- s'inscrive dans un **projet territorial** ;
- puisse faire l'objet d'une évaluation au moyen d'**une méthode et de critères d'évaluation** définis en amont.

### Dépenses éligibles

**Deux types de dépenses** sont éligibles à ce mécanisme de soutien :

- Les **immobilisations incorporelles**, notamment :
  - Les études préalables, études de maîtrise d'œuvre, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
  - Les concessions et droits similaires, licences et logiciels ;
- Les **immobilisations corporelles**, notamment :
  - Les acquisitions de terrains ;
  - Les agencement et aménagements de terrains ;
  - Les constructions (bâtiments installations générales, agencements aménagements de constructions...) ;
  - Les constructions sur sol d'autrui ;
  - Le matériel.

### Critères de sélection

Ce dispositif n'est **pas encadré par de critères sélections explicites**.



### Montant de l'intervention

L'aide départementale est calculée sur le **budget prévisionnel** du projet d'investissement, **HT pour les collectivités, TTC pour les sociétés privées, sans taux d'intervention maximum ni plafonnement du montant de l'aide** (du moins sans restriction affichée de façon formelle / explicite).

➔ À stade du projet d'Aiguillon et dans une approche prudentielle, le cabinet Hexacom propose de **ne pas prendre compte une éventuelle subvention du Département**, attribuée sur dossier.

### Coordonnées du service instructeur

Cette aide sélective est gérée par la **Direction de la Culture** du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne<sup>43</sup> :

Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

Direction de la Culture

Hôtel du Département - Bâtiment Jean-Bru - 997 A Avenue Jean-Bru - 47922 Agen cedex 9

05 53 69 41 46 - culture@lotetgaronne.fr

### **5.3.4 Conclusion sur les principes aides à l'investissement mobilisables pour le projet d'Aiguillon**

En cumulant l'aide sélective du CNC et celle de la Région Nouvelle-Aquitaine et sans préjuger d'autres subventions propres aux collectivités locales que le projet pourrait obtenir, l'opération de modernisation-extension du cinéma d'Aiguillon, pour un montant évalué entre 2,0 et 2,5 M€, pourrait bénéficier, dans une première approche estimative, d'un **soutien global estimé à 400 000 €** dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, ce qui représenterait 16% à 20% du coût total estimé du projet.

#### **Synthèse des principales aides à l'investissement mobilisables pour la modernisation et l'extension à 3 salles du cinéma d'Aiguillon**

Type de projet	Aide du CNC	Aide de la Région	Aide du Département	Total aides à l'investissement
<b>Maîtrise d'ouvrage publique (Ville d'Aiguillon)</b>	200 000 €	200 000 €	Sur dossier	<b>400 000 €</b>

© Hexacom 2021

<sup>43</sup> Plus d'informations sur <http://www.cg47.org/webcg47/subventions-departementales/>

## 6. Conclusion en neuf points

1. La ZIC d'Aiguillon représente un bassin d'environ **32 000 habitants**, dont 40% résident à 10 minutes ou moins de trajet en voiture du CINÉMA CONFLUENT. Ce territoire a vu sa **population progresser de seulement +1,9%** entre 2008 et 2018, tandis que le taux de croissance démographique de la France métropolitaine s'est établi à +4,4% sur la même période. Cette zone présente par ailleurs des **caractéristiques sociodémographiques contrastées du point de vue des critères de fréquentation cinématographique** (part de 3-14 ans conforme à la moyenne métropolitaine, proportion de 15-24 ans inférieure à la moyenne hexagonale, forte sous-représentation des CSP+, et taux de retraités très supérieur à la moyenne hexagonale). De plus, **une large majorité de la population de la ZIC réside dans des communes dont le niveau de vie médian est inférieur aux moyennes de la France métropolitaine et du Lot-et-Garonne** en 2018 (respectivement 21 700 € et 19 900 €) : les communes dont le niveau de vie médian est inférieur à 20 000 € en 2018 rassemblent en effet 85% de la population de la ZIC.
2. En revanche, la commune d'Aiguillon bénéficie d'une **vie artistique et culturelle riche** et d'une **politique de développement local particulièrement dynamique**, qui se traduit notamment par les **nombreux projets** d'habitat et d'urbanisme, d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et de développement actuellement en cours ou programmés sur le territoire de la commune. D'ici cinq ans, Aiguillon devrait en outre disposer d'environ 63 nouveaux logements, susceptibles d'accueillir **155 habitants supplémentaires**.
3. Sur le plan cinématographique, la zone se caractérise par la présence de **deux établissements de proximité** :
  - Le CINÉMA CONFLUENT à **Aiguillon** : mono-écran classé Art et Essai avec les labels *Jeune public* et *Patrimoine et répertoire*, programmation mixte généraliste / Art et Essai, 9 000 à 12 000 entrées annuelles (11 000 entrées en 2019) ;
  - LE REX à **Tonneins**, en zone secondaire : 3 écrans depuis mai 2021, classé Art et Essai avec les trois labels, programmation mixte généraliste / Art et Essai, entre 33 000 et 35 000 entrées par an sur les dernières années et jusqu'à 36 000 entrées en 2019.
4. La ZIC est par ailleurs entourée de **trois pôles cinématographiques particulièrement attractifs pour les habitants de la zone** :
  - Principalement, le pôle cinématographique d'**Agen**, qui comprend :
    - Un **multiplexe** CGR : 10 écrans, programmation généraliste, 305 000 à 345 000 entrées par an (325 000 entrées en 2019),
    - Le **complexe Art et Essai** STUDIO FERRY : 2 salles depuis décembre 2013 et une troisième salle prévue pour fin 2023, classé Art et Essai avec les trois labels, environ 65 000 entrées annuelles en 2018 et 2019 ;
  - Mais aussi, dans une moindre mesure :
    - LE PLAZA à **Marmande** : 4 salles, classé Art et Essai avec les trois labels, programmation mixte généraliste / Art et Essai, 100 000 à 120 000 entrées annuelles (116 000 entrées en 2019) ;
    - Le GRAND ÉCRAN de **Villeneuve-sur-Lot** : 6 écrans depuis fin 2019 (4 auparavant), programmation grand public, entre 80 000 et 90 000 entrées par an sur la période récente et – avant la crise sanitaire - un objectif de 150 000 entrées annuelles avec les 2 salles supplémentaires.
5. En prenant en compte l'environnement cinématographique proche, le marché potentiel réalisable par LE CINÉMA CONFLUENT peut être estimé **entre 40 000 et 50 000 entrées annuelles**, dont **10% à 12% d'entrées scolaires**.
6. Pour réaliser ce marché potentiel et inscrire le projet dans la dynamique de création d'un vrai lieu de vie, un établissement de **3 salles et environ 430 à 450 fauteuils, dont une salle moyenne de 120 à 130 places et une salle polyfonctionnelle de 50 à 60 places**, apparaît bien adapté.

7. Sur la base de **35 000 entrées** la **première année** pleine, d'un prix moyen de 5,20 € par spectateur et de 3,5 postes ETP pour 3 salles, l'**exploitation est légèrement déficitaire**, à **-3 000 €**. En **deuxième année**, avec **40 000 entrées**, un prix moyen de 5,25 € et la revalorisation de l'aide Art et Essai, le résultat d'exploitation devient excédentaire à **+20 000 €**. En troisième année, avec **45 000 entrées** et l'augmentation du prix moyen à 5,30 €, l'EBE progresse fortement, pour atteindre **+31 000 €**. Les années de **forte fréquentation** (50 000 entrées), l'EBE pourrait s'élever à **+44 000 €**.
8. Avec une fréquentation de **35 000 entrées la première année**, l'exploitation génère plus de **15 000 € de droits acquis** au fonds de soutien automatique du CNC, ouvrant la possibilité d'une **avance de près de 46 000 €**.
9. En cumulant l'aide sélective du CNC et celle de la Région Nouvelle-Aquitaine et sans préjuger d'autres subventions propres aux collectivités locales que le projet pourrait obtenir, l'opération de modernisation-extension du cinéma d'Aiguillon, pour un montant évalué entre 2,0 et 2,5 M€, pourrait bénéficier, dans une première approche estimative, d'un **soutien global estimé à 400 000 €** dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, ce qui représenterait **16% à 20% du coût total estimé du projet**.

## Annexes

# Annexe 1

## Note méthodologique

### Données sur l'équipement, l'offre et la fréquentation cinématographique

Sauf indication contraire, tous les chiffres relatifs au secteur cinématographique cités dans cette étude proviennent directement des **bases de données du CNC** (Centre national du cinéma et de l'image animée) et concernent le territoire de la **France métropolitaine**.

Les chiffres de la **fréquentation cinématographique** en 2020 ne pouvant être considérés comme significatifs - en raison des deux périodes de fermeture des salles de cinéma dues à la crise sanitaire - ce dossier a été réalisé avec les chiffres de fréquentation 2019.

Un **multiplexe** désigne un établissement cinématographique de 8 écrans ou plus, selon la définition retenue par le CNC.

Un **miniplexe** désigne communément un complexe de nouvelle génération doté de 4 à 7 écrans.

### Statistiques sociodémographiques

La notion de population utilisée dans ce dossier est la notion de **population municipale**, qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule (la notion de population municipale a remplacé depuis le recensement de 2006 celle de population sans doubles comptes, utilisée dans les recensements de 1982, 1990 et 1999 et qui correspondait alors à la notion de population statistique).

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le **niveau de vie** selon l'INSEE correspond au revenu disponible par UC (unité de consommation). Le revenu disponible correspond au revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le revenu disponible par UC, ou niveau de vie, est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (c'est-à-dire le même niveau de vie).

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les **populations des communes et unités urbaines** indiquées dans l'étude sont issues des **populations légales 2018**, établies par le dernier recensement de l'INSEE.

Les **statistiques démographiques des communes par groupe d'âge et par profession et catégorie socioprofessionnelle** sont aussi calculées par l'INSEE sur la base des **populations 2018**.

L'ensemble des données de l'INSEE utilisées dans ce dossier portent sur le territoire de la **France métropolitaine**.

## Annexe 2

### Composition communale et population de la ZIC

Code INSEE de la commune / unité urbaine	Nom de la commune	Temps d'accès au CINÉMA CONFLUENT (en minutes) <sup>44</sup>	Population 2008	Population 2018	Évolution 2008-2018
47004	Aiguillon	3	4 356	4 416	+1,4%
47196	Nicole	5	268	219	-18,3%
47250	Saint-Léger	5	170	128	-24,7%
47129	Lagarrigue	7	279	276	-1,1%
47038	Bourran	8	605	614	+1,5%
47065	Clairac	9	2 448	2 608	+6,5%
47078	Damazán	9	1 256	1 361	+8,4%
47210	Port-Sainte-Marie	9	1 943	1 889	-2,8%
47043	Buzet-sur-Baise	10	1 227	1 277	+4,1%
<b>Zone primaire</b>		<b>0-10</b>	<b>12 552</b>	<b>12 788</b>	<b>+1,9%</b>
47107	Galapian	12	305	310	+1,6%
47127	Lafitte-sur-Lot	12	766	823	+7,4%
47177	Monheurt	12	208	191	-8,2%
47251	Saint-Léon	12	293	322	+9,9%
47308	Thouars-sur-Garonne	12	197	222	+12,7%
47214	Puch-d'Agenais	14	716	698	-2,5%
47249	Saint-Laurent	14	484	525	+8,5%
47267	Saint-Pierre-de-Buzet	14	237	296	+24,9%
47275	Saint-Salvy	14	189	200	+5,8%
47310	Tonneins	14	9 162	9 107	-0,6%
47022	Bazens	16	520	543	+4,4%
47097	Feugarolles	16	932	1 001	+7,4%
47111	Granges-sur-Lot	16	597	585	-2,0%
47125	Lacépède	16	287	317	+10,5%
47276	Saint-Sardos	16	341	298	-12,6%
47046	Calonges	18	573	630	+9,9%
47104	Frégimont	18	255	256	+0,4%
47135	Laparade	18	446	376	-15,7%
47220	Razimet	18	224	296	+32,1%
47325	Villeton	18	519	457	-11,9%
47095	Fauillet	20	850	857	+0,8%

<sup>44</sup> Temps d'accès moyen en voiture depuis la commune concernée jusqu'au CINÉMA CONFLUENT (rue Thiers, 47190 Aiguillon), calculé avec le service de cartographie en ligne Google Maps, sur la base d'un départ le samedi 11 septembre 2021 à 20h00.



47316	Varès	20	656	671	+2,3%
	Zone secondaire	11-20	18 757	18 981	+1,2%
	<b>Total ZIC d'Aiguillon</b>	<b>0-20</b>	<b>31 309</b>	<b>31 769</b>	<b>+1,5%</b>
<b>47105</b>	<b>Unité urbaine d'Aiguillon</b>		<b>4 635</b>	<b>4 692</b>	<b>+1,2%</b>

Source : Hexacom d'après INSEE et Google Maps

## Annexe 3

### Grilles de calcul du marché potentiel

	Entrées	Taux	Zone secondaire	Zone primaire	Total ZIC
<b>Population 2018</b>			18 432	12 379	30 811
<b>Fréquentation théorique générée</b> (base : indices 2019 par âges pondérés par les PCS)			41 617	52 017	93 634
Indice de fréquentation correspondant			2,2579	4,2020	3,0390
Part dans la fréquentation totale			44,4%	55,6%	100,0%
<b>Fréquentation potentielle théorique de la zone</b>			<b>41 617</b>	<b>52 017</b>	<b>93 634</b>
<b>Part d'entrées réalisées par les cinémas de la zone</b>					
Le REX à Tonneins (objectif de fréquentation avec 3 salles)	45 000	-80%	-60%	-20%	
<b>Soit, en entrées à déduire</b>			<b>-27 000</b>	<b>-9 000</b>	<b>-36 000</b>
<b>Potentiel d'entrées commerciales avant évansion vers les pôles attractifs</b>			<b>14 617</b>	<b>43 017</b>	<b>57 634</b>
<b>Évasion vers les cinémas situés autour de la ZIC</b> (Agen voire Marmande ou Villeneuve-sur Lot)					
Hypothèse basse			-40%	-30%	
Hypothèse haute			-30%	-20%	
<b>Soit, en entrées à déduire</b>					
<b>Hypothèse basse</b>			<b>-5 847</b>	<b>-13 433</b>	<b>-18 752</b>
<b>Hypothèse haute</b>			<b>-4 385</b>	<b>-8 603</b>	<b>-12 988</b>
<b>Fréquentation commerciale disponible</b>					
<b>Hypothèse basse</b>			<b>8 770</b>	<b>30 112</b>	<b>38 882</b>
<b>Hypothèse haute</b>			<b>10 232</b>	<b>34 414</b>	<b>44 646</b>
<b>Reports d'entrées des autres cinémas de la zone</b>					
Le REX à Tonneins		0%			
<b>Soit, en entrées à ajouter (hypothèse basse)</b>					<b>0</b>
Le REX à Tonneins		5%			
<b>Soit, en entrées à ajouter (hypothèse haute)</b>					<b>2 250</b>
<b>Fréquentation commerciale réalisable</b>					
<b>Hypothèse basse</b>					<b>38 882</b>
<b>Hypothèse haute</b>					<b>46 896</b>
<b>Prise en compte des programmes immobiliers à Aiguillon</b>					
<b>Hypothèse basse</b>					<b>455</b>
<b>Hypothèse haute</b>					<b>521</b>
<b>Fréquentation commerciale réalisable à terme avant prise en compte de l'impact de la crise sanitaire</b>					
<b>Hypothèse basse</b>					<b>39 338</b>
<b>Hypothèse haute</b>					<b>47 416</b>
<b>Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire</b>					
Hypothèse basse					-12%
Hypothèse haute					-8%
<b>Soit, en entrées à déduire (hypothèse basse)</b>					<b>-4 721</b>
<b>Soit, en entrées à déduire (hypothèse haute)</b>					<b>-3 793</b>
<b>Fréquentation commerciale réalisable avec prise en compte de l'impact de la crise sanitaire</b>					
<b>Hypothèse basse</b>					<b>34 617</b>
<b>Hypothèse haute</b>					<b>43 623</b>
<b>Fréquentation scolaire réalisable</b>					<b>5 000</b>
<b>Fréquentation totale réalisable par le projet</b>					
<b>Hypothèse basse</b>					<b>39 617</b>
<b>Hypothèse haute</b>					<b>48 623</b>

## Annexe 4

### Calcul de la subvention Art et Essai

	Règle / calcul	Hypothèses projet
<b>Catégorie des établissements du 2<sup>ème</sup> groupe</b>	Modalités applicables à la catégorie E	E
<b>Méthode de calcul</b>		
nombre total de séances	W	2 470
nombre d'écrans	X	3
nombre moyen de séances par écran	Y = W/X	823
nombre de séances Art et Essai	Z	1 235
part des séances Art et Essai	Z/W ≥ 15%	<b>50%</b>
calcul initial	Z/Y ≥ 0,2	1,5
<b>Coefficient multiplicateur</b>		
1 écran	1,25	0,85
2 écrans	1,05	
3 écrans	0,85	
4 écrans	0,75	
5 écrans	0,70	
6 écrans	0,60	
7 écrans	0,55	
8 écrans	0,51	
9 écrans	0,48	
10 écrans	0,45	
11 écrans	0,43	
12 écrans	0,41	
13 écrans	0,39	
14 écrans	0,37	
15 écrans et plus	0,35	
<b>Indice initial</b>	Z/Y x coefficient	1,28
<b>Coefficient pondérateur (à ajouter / soustraire)</b>		
coefficient majorateur	0 à 0,40 point	0,15
coefficient minorateur	0 à 0,65 point	0
<b>Indice pondéré</b>	classement si indice pondéré ≥ 0,25	1,43
<b>Subvention Art et Essai de base</b>	barème CNC 2019	<b>23 000 €</b>
<b>Prime label(s)</b>	2 labels : 3% de l'aide (min. 300 €)	<b>690 €</b>
<b>Prime films fragiles</b>	indice de diffusion	<b>0 €</b>
<b>Prime courts métrages</b>	multi-critères	<b>0 €</b>
<b>Plafonnement de l'aide</b>	2,5 € / entrée aux séances AE ou 1,5 € / entrée	sans objet
<b>Subvention Art et Essai finale</b>		<b>23 690 €</b>

© Hexacom 2021

## Annexe 5

### Modalités de calcul du soutien automatique à l'exploitation du CNC

Le fonds de soutien repose sur le **principe d'une épargne-investissement** : la TSA (taxe spéciale additionnelle) versée sur chaque billet vendu (10,72% du prix du billet) vient alimenter un **compte de soutien** géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses « droits acquis » dans d'autres cas :

- En cas de travaux de **modernisation d'une autre salle** dont il possède le fond (on parle alors de « transfert de droits acquis ») ;
- En cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation (on parle alors d'une « avance sur droits acquis »).

Dans le second cas, **six mois après l'ouverture** de la ou des salles dans le cas d'une création, ou dès l'ouverture lors d'une extension, un dossier de demande du bénéfice du soutien financier automatique peut être déposé. Le CNC versera alors une aide financière calculée sur le montant de TSA acquittée sur les 12 mois précédents. Le coefficient multiplicateur appliqué varie en fonction du volume de TSA versé au cours de cette période :

- Moins de 152 000 € de TSA : **3 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Entre 152 000 € et 305 000 € de TSA : **2 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Plus de 305 000 € de TSA : **1,5 fois** le montant annuel des droits acquis.

Les droits acquis sont **calculés par établissement** suivant le barème suivant :

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
De 0 à 8 500 €	80%
De 8 501 à 25 500 €	70%
De 25 501 à 51 000 €	60%
De 51 001 à 136 200 €	50%
Plus de 136 200 €	20%

Source : CNC

De plus, pour préserver les droits dont peut bénéficier l'exploitation de taille intermédiaire, l'État a mis en place un système de **coefficient majorateur** progressif pour **tous les établissements, en fonction de leur nombre d'écrans** (coefficient à appliquer au résultat du calcul par tranche) :

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,00
3 écrans	1,05
4 écrans	1,11
5 écrans	1,16
6 écrans	1,20
7, 8, 9, 10, 11 et 12 écrans	1,26
13 écrans et plus	1,00

Source : CNC

**Avance majorée** : en cas de restructuration ou de rénovation importante, le CNC peut prononcer une majoration de l'avance, avec application d'un multiplicateur maximum de 6. Cette possibilité n'est toutefois ouverte qu'aux exploitants ayant réalisé, en moyenne, au cours de deux années précédant la demande, moins de 1% des entrées sur le territoire national. La décision d'attribution d'une avance majorée est prise après avis d'un comité d'experts.

### Travaux éligibles

Les travaux pour le financement duquel le soutien financier de l'État peut être accordé (sur envoi des factures au CNC dans un délai de cinq ans à compter de la réalisation des travaux), sont fixés et définis comme suit :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes handicapées ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;

- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique ;
- La formation des personnels et bénévoles des établissements à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ; à l'accueil des personnes handicapées ; à l'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

**Sont exclus** des travaux et investissements éligibles :

- Les investissements réalisés dans le but de générer des recettes annexes à celles de l'activité de projection d'œuvres cinématographiques ;
- Les dépenses relatives à l'entretien des locaux et aux fournitures consommables de l'établissement ou de ses dépendances.